



Eco-Vie

la revue n° 329
Mars-Avr.
2024

Editrice responsable : Sylvia Vannesche, 34 rue de l'Oratoire, 7700 Mouscron
tél : 0032 (0)56 33 72 13 <http://www.eco-vie.be> contact@eco-vie.be

Édito

On marche sur la tête !

Le monde agricole s'est réveillé en février. Nos marchés d'abondance, l'immédiateté de nos "besoins", notre toujours plus au moins cher, nos gaspillages et j'en passe. Nourrir le monde et ne pas être payés correctement, les agriculteurs, sucés, pompés, écrasés, sont condamnés à produire en deçà du vrai coût de production. Même les petits maraîchers, bios et locaux, doivent s'aligner aux prix du marché (international et concurrent). Et s'ils dénoncent tout l'administratif contraignant du métier, ces derniers précisent que ce ne sont pas les mesures environnementales qui diminuent leurs revenus, mais bien la mainmise de l'agro-industrie sur le métier.

Notre mode de vie occidental montre ses limites.

Les grands accords commerciaux, les marchés et les industriels imposent leurs prix aux agriculteurs dans un système mondialisé inéquitable. Les règlementations - CETA, Mercosur, pesticides (glyphosate) et nouveaux OGM (NGT) sont traités par la commission européenne qui ne prend pas la mesure de ses décisions. On votera bientôt !

Et pendant ce temps, le climat bat des records de chaleur depuis plus de 9 mois (les plus chauds jamais enregistré dans le monde). Février était à 3,30° C au-dessus des normales enregistrées entre 1991 et 2020 en Europe. Ça présage encore bien des soucis pour cet été. Et les solutions pour "réussir" notre transition énergétique (p.18 et 22) que propose, e.a., la Norvège (p.16) ne sont-elles pas encore des limites à ne pas franchir ?

Xavier

Président d'Eco-Vie

Marie-Jeanne a fait partie de l'histoire de notre association en participant à nos réunions et en siégeant à nos assemblées générales. Nous ne l'oublierons pas.

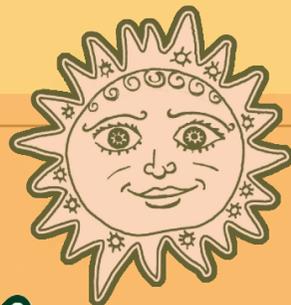
Marie-Jeanne merci du fond du coeur.

Le conseil d'Administration d'Eco-Vie

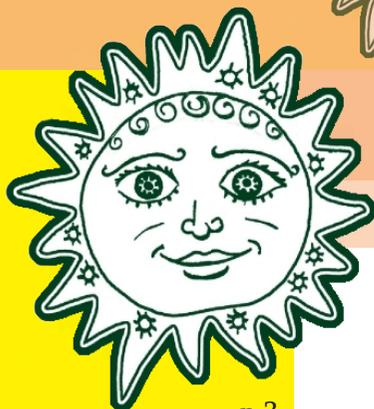
*Xavier Adam René Tossut Sylvia Vannesche Virginie Vannesche
Marc Varrasse Martin Windels*



Marie-Jeanne HINNEKENS
(veuve de Gérard HILLEWAERT)
Mouscron 11/12/1939 -
15/01/2024



SOMMAIRE



LA VIE d'Eco-Vie

SOMMAIRE	p.3
BALADES DE MARTIN	
-Promenons nous dans les bois...	p.5
HOMMAGE À MARIE-JEANNE	p.9
COALITION DU 8 MAI À MOUSCRON	
C'est quoi ? Pourquoi?	p.12
17 ^e BOURSE AUX PLANTES	p.30
COIN LECTURE	p.31
BALADE DE MARTIN	
le Canal de Ieper-Comines	p.33
AGENDA	p.45
AGENDA D'AUTRES ASSOCIATIONS	p.46

SOCIETE... en évolution

NORVÈGE	
Pays à la pointe de l'environnement ?	p.16
VOITURES ET VITESSE	
C'est quand qu'on s'y met ?	p.18
VOITURES ÉLECTRIQUES, NON MERCI, VRAIMENT?	p.22
L'ÉCOLOGIE N'EXISTE PAS	p.24

EDITORIAL p.2

LES CONSEILS d'Eco-Vie

RECETTE DU COIN CUISINE DE BOLA,	
la Soupe de "Patate d'Ours"	p.4
I N'A ACORE	
Spectacle musical de la Compagnie picarde	p.9
INVITATION À UNE SÉANCE	
de dédicace de Jean-Jacques	p.15

DECOUVERTE nature

ET SI LES MÉDECINS	
nous prescrivaient de la nature?	p.5
RETOUR DU LOUP EN BELGIQUE	
Réponse du Collectif aux affirmations incorrectes du RSHCB	p.7
ÉTUDES LE CAS DU GRAND CORMORAN	p.10

ECO-VIE Junior

GRISOU RACONTE...	
Qui fréquentent nos jardins et nos campagnes ces derniers mois?	p.34

AMÉNAGEMENT du territoire

LES ESPACES VERTS, essentiels mais menacés	p.36
INFO - LES 3-HERSEaux	p.40
QUE D'EAU à l'index	p.43

RECETTE DU COIN CUISINE DE BOLA, la soupe "Patates d'Ours"

Recette réalisée lors d'un atelier cuisine
du monde d'Eco-Vie.
Un vrai régal !

Ingrédients :

- 2 patates douces
- 3 poignées d'ail des ours
- 1 cuillère à sel
- gingembre et curry
- 1 noix de beurre

Réalisation :

1. Faire fondre le beurre
2. Ajouter l'ail des ours coupé en lamelles
3. Ajouter les patates douces coupées en dés
4. Cuire en remuant

5. Ajouter de l'eau
6. Cuire 20 min avec les épices.

7. Mixer et déguster après avoir parsemé d'un peu d'ail des ours ciselé, bien sûr 😊!

Bon appétit!

Les Balades
de Martin



PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS PENDANT QUE LE LOUP N'Y EST PAS

Di 07/04 à 14h30
Les bois de Ploegsteert

rv : Prowse Point Cemetery Chem. du Mont de la Hutte
7784 Comines-Warneton.

La flore et la faune forestière,
la matière première, le bois souvenir
et le bois loisirs seront les termes abordés.

Parcours accessible à tous (4 km au maximum)

ET SI LES MÉDECINS NOUS PRESCRIVAIENT ... de la nature?

Cet article paru dans la newsletter de CANOPEA le 16 janvier 2024 est une collaboration de Nolwenn Lechien, responsable de projets en promotion de la santé et santé durable et Pauline Dessart, experte santé-environnement chez Canopea.

Article résumé par SR pour Eco-Vie

Le concept de santé publique de « prescription de nature » se développe dans de nombreux pays. Nous nous proposons de vous guider à travers les fondements de ce concept (...)

Une prescription de nature, qu'est-ce que c'est ?

De plus en plus d'études scientifiques reconnues soutiennent que passer du temps dans la nature permet d'améliorer la santé des humains. Un contact régulier avec la nature serait essentiel à la santé physique et mentale. Des études montrent un effet positif sur notre microbiote intestinal et cutané, renforçant notre système immunitaire, sur le fonctionnement de l'organisme ainsi que sur la gestion de l'anxiété

Malheureusement, les phénomènes d'urbanisation et d'industrialisation croissants nous ont peu à peu totalement déconnectés de la nature, ce qui a un effet direct sur notre santé.

Le concept peu connu de "prescription de nature" émerge un peu partout dans le monde pour tenter de faire face à ces constats. Il propose une reconnexion à la nature par le biais des professionnels de santé.

Prescrire de la nature, c'est l'action d'un professionnel de santé de prescrire à un patient de passer du temps dans la nature. Marcher, s'asseoir dans un parc, s'occuper d'une plante, faire du maraîchage, sont toutes des activités à faire en nature qui font du bien à

notre santé. Grâce à leur proximité et connaissance, les professionnels de la santé jouissent d'une position et confiance particulière auprès des citoyens, leur permettant de jouer ce rôle de sensibilisation aux bienfaits de la nature.

Il existe depuis longtemps des **prescriptions non médicamenteuses**, telles que des prescriptions sociales, d'art ou de culture (ex : l'Art sur Ordonnance). Ces dernières **n'ont pas pour objectif de remplacer les traitements traditionnels, mais d'agir en parallèle**. Les études scientifiques fournissent aujourd'hui assez de recul et de preuves sur l'importance de la proximité avec la nature pour la santé des humains. De ce fait, si un-e médecin, un-e kiné ou encore un-e infirmier(e) vous prescrit de la nature, vous pouvez considérer cela comme une recommandation sérieuse qui vous permettra d'améliorer votre santé.

Les prescriptions de nature ont un double objectif : améliorer la santé des populations, et améliorer la santé de la planète grâce à une prise de conscience écologique. En effet, un rapprochement consciencieux à la nature induit très souvent des comportements écologiques chez les humains.

« Une dose quotidienne de nature – que ce soit une longue promenade en forêt ou une promenade détendue dans un parc voisin – c'est un moyen simple et puissant d'améliorer notre bien-être général. »

Dra. Tania Noël · Doctorante en psychologie sociale et environnementale, ULiège, PsyNCog

La nature comme allié santé

Il est clair qu'il existe un lien indéniable entre la santé des humains et leur environnement. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) écrivait dans un rapport de 2021 que *"l'humain est fondamentalement dépendant de la nature"*. Cette dépendance, on peut l'expliquer de manière assez simple par notre besoin vital en oxygène, en nourriture et en eau.

Mais en plus du caractère vital, plus primaire, de la nature, cette dernière présente bien d'autres aspects secondaires nécessaires pour notre santé mentale et physique, (...) les populations les plus exposées à la nature sont moins sujettes à développer des maladies.

Certaines études ont même proposé une "dose de nature" qui serait nécessaire pour induire un impact positif sur la santé. De ce fait, les personnes passant au moins 2 heures par semaine en nature, minimum 20 minutes à la fois, rapportent un meilleur état de santé et de bien-être^(*) que les personnes peu exposées à la nature.

Les effets positifs sur la santé sont alors nombreux : diminution de l'état de stress, d'anxiété et d'angoisse, diminution du risque de morbidité et de mortalité cardio-vasculaire. Baisse de la tension artérielle et du rythme cardiaque. Réduction de l'obésité, et du risque de développer un diabète de type 2. Amélioration de l'humeur, de la santé mentale et de l'attention. Amélioration globale de l'immunité.



^(*) <https://www.nature.com/articles/s41598-019-44097-3>

RETOUR DU LOUP EN BELGIQUE

La réponse du collectif aux affirmations incorrectes du RSHCB

Un billet d'humeur écrit par Monsieur Guy Paternotte, paru dans le numéro 24 de février de la revue « Chasse & Nature » du Royal Saint-Hubert Club de Belgique illustre parfaitement l'aversion qu'ont la plupart des chasseurs envers le loup.

L'argument financier

Il y a quelques années encore, ceux-ci justifiaient leur activité auprès du grand public par la nécessité de réguler les ongulés en l'absence de grands prédateurs. Maintenant que les loups reviennent naturellement et font leur travail, ils sont obligés de sortir le seul argument qui leur reste, le volet financier. Les communes et la Région vont, dit-il, y perdre de l'argent à cause du loup par la baisse des revenus de location de chasse. C'est peut-être vrai, sauf que Monsieur Paternotte fait l'impasse sur les pertes de rendement sylvicole et donc de revenus par manque de régénération et par écorçage de résineux dans nos forêts bien dégradées par les surpopulations d'ongulés. Il a été démontré que dans les secteurs des plus hautes densités, la perte sylvicole égalait, voire dépassait les revenus de chasse ! Que dire aussi des 900 000 euros de dégâts annuels à l'agriculture !

D'autres chasseurs insistent, eux, sur les énormes (à tempérer !) indemnités dues par la Région wallonne aux agriculteurs lésés par la prédation du loup, etc ... alors qu'en 2023, grâce au plan loup et à ses méthodes de prévention, la prédation sur les animaux d'élevages a baissé de 38% par rapport à 2022 et ce, malgré une population de loups en expansion. Cela démontre bien que vivre en harmonie avec le loup est parfaitement possible pour tous. Ce qui se passe, c'est que le chasseur a toujours considéré le gibier, juridiquement « res nullius » comme « sa » propriété. Il se sent lésé et ne peut tolérer ce nouveau concurrent qu'est le Loup qui s'est installé naturellement chez nous depuis 2016.

Une prédation exagérée

Beaucoup d'arguments venant des milieux de la chasse tant belges que français frisent la désinformation. Ainsi, Monsieur Paternotte dans la revue du RSHCB limite le territoire des trois meutes des Hautes Fagnes à 13 000 hectares. En réalité, après nous être renseignés auprès des scientifiques qui gèrent le Plan loup, il faut plutôt parler de 55 000 hectares côté belge auxquels s'ajoutent plusieurs milliers d'hectares côté allemand. Cela dilue fortement la prédation du loup par rapport à son analyse faite avec bien peu de rigueur. D'après l'auteur, il y aurait une prédation annuelle de +/- 25 tonnes de gibier qui leur serait donc « volé » si on suit son raisonnement. Il parle de « manque à gagner important pour les chasseurs et les entreprises qui transforment les venaisons ». C'est un argument lourdement exagéré et qui ne couvre que l'aspect financier. Il est vrai que les chasseurs devront revoir leurs techniques de chasse désuètes non seulement pour s'adapter au retour d'un prédateur qu'ils avaient, ne l'oublions pas, exterminé au XIX^{ème} siècle, mais aussi pour prendre en compte les avancées de la science qui démontrent que les animaux sont des êtres sentients dont il faut respecter la sensibilité et le bien-être.

La chasse moderne ne régule plus

« Il est temps que les acteurs de la forêt se mettent autour d'une table pour établir un plan de régulation du Loup » dit-il en substance. Et quid donc du statut de protection forte du Loup ? Certes, le lobby de la chasse fait des pieds et des mains pour tenter d'affaiblir le statut de protection du loup jusque dans les couloirs de la Commission Européenne, tant cet animal, pourtant une des clefs du rétablissement des équilibres agro-sylvo-cynégétiques, leur donne de l'urticaire. »

Nous aurions actuellement à ce jour en Wallonie, 19 loups résidents et quelques dispersants. Est-ce une « invasion » alors que nous, les humains, sommes 11 millions sur notre sol belge, que les sangliers dépassent sans doute en Wallonie les 60 000 individus après naissances, les cervidés 15 à 18 000 et les chevreuils 60 à 80 000 ? La prédation de 500 à 1 000 ongulés par an (source Paternotte) ne serait donc qu'une infime part (la part du Loup) par rapport aux populations vivant sur notre sol. Il faut raison garder et plutôt se réjouir qu'un prédateur vienne ainsi en renfort pour enfin s'attaquer aux surpopulations d'ongulés reconnues, par tous les acteurs tant des milieux politiques et scientifiques, que de la chasse et de l'environnement. N'oublions pas que la chasse est bien incapable de juguler ces surpopulations. Car, au-delà du discours où ils insistent sur la nécessité de contrôler les surdensités de sangliers, les chasseurs n'ont en réalité qu'un objectif : conserver leur « capital gibier ». Et pour ce faire, ils le nourrissent à coup de centaines de tonnes de céréales. De plus, ce « capital » est géré avec moult restrictions sur certaines catégories de gibier pour garder un maximum de génitrices.

STOP DÉRIVES CHASSE

Collectif, regroupant plus de 80 associations a pour but de faire évoluer la loi sur la chasse afin qu'elle prenne en compte les diverses sensibilités de la société (bien-être animal, biodiversité, activités socio-récréatives en forêt).

La mauvaise foi des chasseurs

Enfin, il est complètement faux d'affirmer que l'administration ne tient pas compte du loup dans les plans de tir, puisque dans les secteurs concernés (avec preuves à l'appui) les quotas de tirs sont diminués de 15 % par le DNF. Et pour mettre en lumière leur mauvaise foi, certains chasseurs n'hésitent pas à affirmer que « le loup aurait été relâché ».

Comme ces affirmations ne peuvent que les ridiculiser, il ne leur reste comme seuls arguments : le financier, beaucoup d'approximations et de manquements pour désinformer le public.

Associations fondatrices :



Chers amisses,

Le 18 janvier, la neige a provoqué l'annulation de l'avant-première de notre nouveau spectacle à Antoing. Ce n'était que partie remise ! Voici une nouvelle occasion de nous rencontrer autour de notre beau picard, parce que "I n'd'a acore" à dire... et à rire ! Tous les détails se trouvent dans l'affiche ci-dessous.

Venez retrouver Lily-Rose et Marcel Muchotte pour une heure trente de détente, de musique, de chansons, de monologues, et de sketches,... mais n'oubliez pas de réserver car le nombre de places est limité !

Amiteus'mint,

*Jacqueline et Pierre,
Compagnie PICARDEON.*

I N' D' A A CORE

Compagnie Picardéon
Jacqueline NICAISE et Pierre NOEL

11

Avril
2024

19h30

Entrée:

5€



Spectacle musical* en Picard*

Bibliothèque d'Antoing

* Première partie dès 19:30
Présentation du livre de
Christelle Lemaire : Drôle de biètes *

* Réservation indispensable :

069/77.94.30 / biblioantoinginfo@gmail.com



ETUDIIONS LE CAS du Grand Cormoran

Je ne vais pas décrire le Grand cormoran, connu de la plupart des personnes. Pourtant, j'attire votre attention sur la richesse inattendue de son plumage, chez l'adulte. Un noir/bleu ou peut-être un bleu/noir, en tout cas profond, irisé à la lumière, donnant aussi une couleur bronze à certaines parties et ce petit triangle jaune au niveau du bec. Ce bec, monté sur un propulseur efficace et puissant (le long cou souple) et présentant un "*cron*" au bout, comme on dirait à COMINES-WARNETON.

A mes débuts en ornithologie, nombre d'ornithos me le décrivaient comme un oiseau archaïque, plus proche des dinosaures (on était loin de ce qu'on sait aujourd'hui) que de l'hirondelle ou autre moineau. Or, tout chez lui est agencé en rapport avec son régime alimentaire. Étonnant, car c'est justement cette adéquation avec son régime qui le fait être détesté par une partie de la population.

Il ne va à l'eau que pour, et le temps nécessaire à, se nourrir. Son plumage est perméable, et oui, il plonge ainsi plus aisément. Il produit peu de sécrétion de la glande uropygienne ⁽¹⁾, mais il en produit pourtant assez que pour maintenir, entre autres, son isolant thermique, le plumage, en excellent état.

Le Grand Cormoran est, en Europe, représenté par deux sous-espèces, l'une est maritime et littorale, elle pêche donc en eau salée alors que l'autre, est continentale et ne pêche que des espèces des milieux dulcicoles ⁽²⁾. Si cette dernière niche dans les arbres, la première niche sur les falaises. Notre population continentale est renforcée en hiver par les nordiques.

Sous le coup de différentes causes, la nidification de l'espèce, en Belgique, cesse vers 1965.

⁽¹⁾ glande uropygienne = glande sébacée des oiseaux. Située au niveau du bas du dos. La sécrétion sert à l'entretien du plumage.

⁽²⁾ dulcicoles = des eaux douces.

Depuis une trentaine d'années, les dortoirs et sites de nidifications sont revenus et se sont développés. Ceci étant dû à une suite de mesures de protection et une liste de solutions de causes négatives. Pourtant, l'espèce suscite encore et toujours des réactions excessives auprès de certaines personnes. Or, ce sont ces mêmes mesures qui ont permis le retour du grand cormoran, parce que, justement, nos cours d'eaux ont vu leur qualité s'améliorer et donc permettre le retour de populations piscicoles. S'ils étaient en surnombre, ils auraient eu un autre impact sur ces mêmes populations de poisson. N'oublions pas, une des règles générales qui expose que ce sont bien les populations de proies qui régulent les prédateurs, et pas l'inverse.

L'étude du régime alimentaire du Grand cormoran a été mainte fois publiée.

On sait, de par la littérature, que les parties non digérables des proies sont enveloppées dans un tissu provenant de la paroi stomacale. Ce contenant est alors expulsé, par le bec, c'est la pelote. L'étude du contenu de cette dernière, permet d'avoir une idée des proies consommées, la veille. TOUTES les études, de Belgique et des pays limitrophes, concluent à une consommation journalière moyenne de +/- 400 gr/jour mais aussi d'une différenciation des proies selon les endroits de pêche des différents individus étudiés. Ceci ajoutant encore que le Grand cormoran est opportuniste et se "spécialise" en fonction des proies les plus abondantes et de leur niveau de difficulté de capture.

Martin



LA COALITION 8 MAI À MOUSCRON

C'est quoi ? Pourquoi?

La coalition 8 mai est une plateforme qui regroupe des syndicats, des organisations et des personnalités de la société civile, du monde culturel et universitaire. Leur objectif principal est de faire en sorte que le 8 mai, jour de la victoire sur le fascisme, redevienne un jour férié en Belgique. Pour donner du poids à cette revendication, ils organisent chaque année une commémoration le 8 mai. Ensemble, ils prennent sérieusement en main la lutte contre la montée de l'extrême droite. C'est pourquoi Eco-Vie a signé leur motion déposée au Conseil communal.

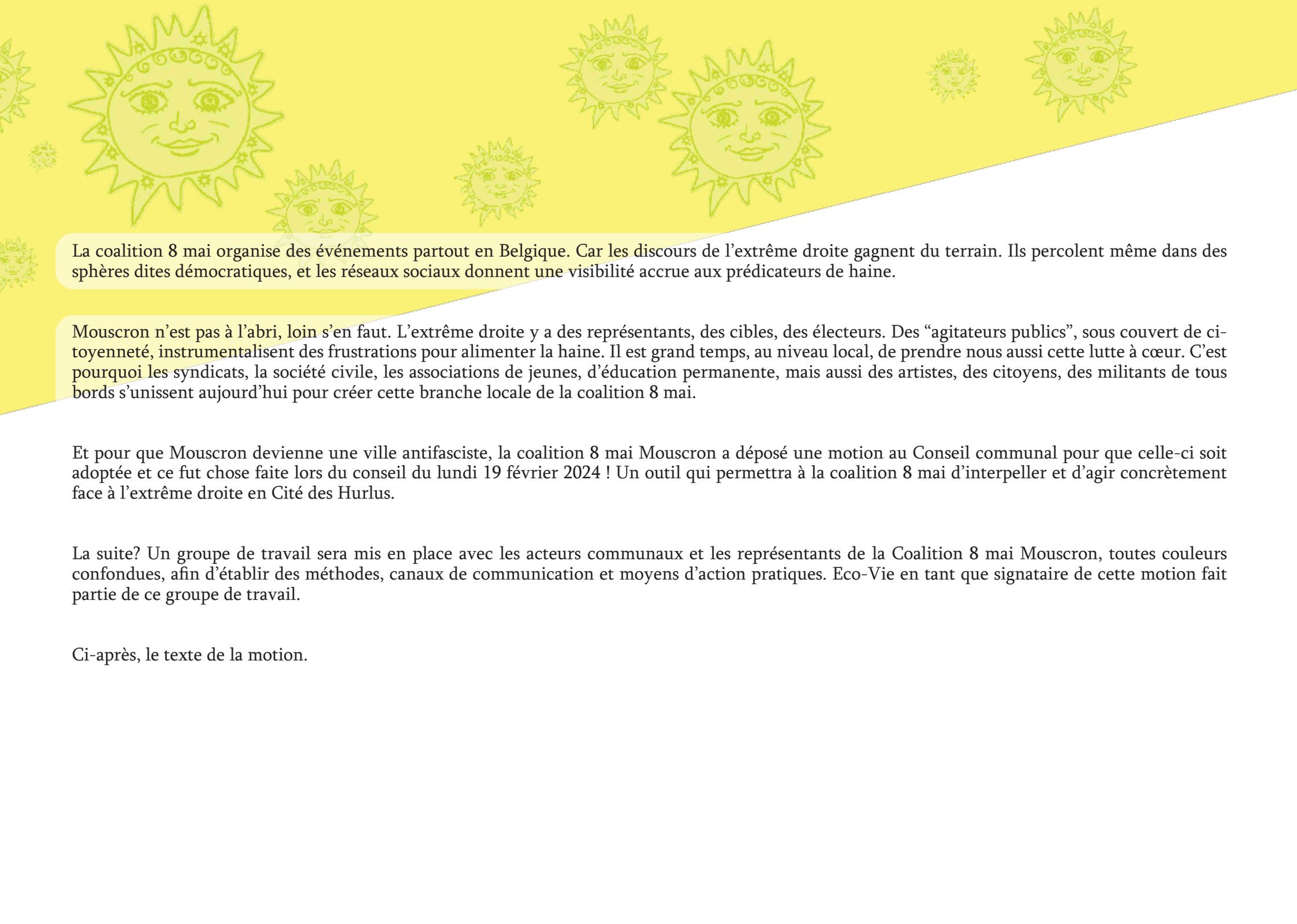
Comme le dit un ancien résistant : « Les mouvements d'extrême droite reviennent, d'abord en pantoufles, mais on entendra bientôt de nouveau le bruit des bottes. » Dans différents pays européens, ils ravivent leurs vieilles idées et bouleversent la politique traditionnelle. En Flandre, ils menacent d'arriver au pouvoir en 2024, au moins au niveau local. Leur image faussement sociale dissimule leur programme de diviser pour régner.

Dans le même temps, l'espace démocratique se réduit, les droits humains, les syndicats et la société civile sont menacés et la séparation des pouvoirs s'effrite. Le racisme, la discrimination, le négationnisme, le sexisme, l'extrême nationalisme, l'islamophobie et l'homophobie montent.

Tout ceci se joue dans un contexte où des choses évidentes comme la science, la raison et des conquêtes comme la sécurité sociale, les droits démocratiques et les services publics sont régulièrement remis en question. Tout cela nourrit l'extrême droite. La société du « chacun pour soi » et du « eigen volk eerst » (notre propre peuple d'abord) s'amplifie, tout comme l'inégalité et la division. Le fossé profond entre riches et pauvres se creuse encore plus. C'est pourquoi célébrer le 8 mai inclut la défense des droits sociaux, pour tout le monde.

Il est temps. **Le 8 mai, jour de la libération, doit être de nouveau un jour férié. Pour se souvenir, pour mettre en garde, pour défendre.** En tant que moment de cohésion sociale et d'expression collective d'une volonté de paix et de solidarité. En tant qu'appel à l'action. Pour que jeunes et moins jeunes puissent voir où peut mener la haine et quelle bête immonde est le fascisme. Car ce n'est qu'en connaissant son passé et en restant vigilant quant à nos libertés constitutionnelles que l'on pourra effectuer les bons choix aujourd'hui et dans le futur, afin que cette horreur de l'histoire ne se répète jamais ! Car celui qui continue à se taire aujourd'hui a tout à craindre.

Et Mouscron ?



La coalition 8 mai organise des événements partout en Belgique. Car les discours de l'extrême droite gagnent du terrain. Ils percolent même dans des sphères dites démocratiques, et les réseaux sociaux donnent une visibilité accrue aux prédicateurs de haine.

Mouscron n'est pas à l'abri, loin s'en faut. L'extrême droite y a des représentants, des cibles, des électeurs. Des "agitateurs publics", sous couvert de citoyenneté, instrumentalisent des frustrations pour alimenter la haine. Il est grand temps, au niveau local, de prendre nous aussi cette lutte à cœur. C'est pourquoi les syndicats, la société civile, les associations de jeunes, d'éducation permanente, mais aussi des artistes, des citoyens, des militants de tous bords s'unissent aujourd'hui pour créer cette branche locale de la coalition 8 mai.

Et pour que Mouscron devienne une ville antifasciste, la coalition 8 mai Mouscron a déposé une motion au Conseil communal pour que celle-ci soit adoptée et ce fut chose faite lors du conseil du lundi 19 février 2024 ! Un outil qui permettra à la coalition 8 mai d'interpeller et d'agir concrètement face à l'extrême droite en Cité des Hurlus.

La suite? Un groupe de travail sera mis en place avec les acteurs communaux et les représentants de la Coalition 8 mai Mouscron, toutes couleurs confondues, afin d'établir des méthodes, canaux de communication et moyens d'action pratiques. Eco-Vie en tant que signataire de cette motion fait partie de ce groupe de travail.

Ci-après, le texte de la motion.

Notre région se revendique terre d'accueil. Les idées d'extrême-droite n'y ont pas leur place. Par conséquent, Mouscron se constitue comme étant une ville antifasciste en appliquant les mesures suivantes :

- Empêcher par tous les moyens légaux la diffusion de propos incitant à la haine, au racisme, à l'antisémitisme, au sexisme, à l'islamophobie, à la discrimination relative à l'orientation sexuelle ou de genre, à l'origine sociale, des propos ouvertement fascistes et xénophobes, sur le territoire de Mouscron.
- Appliquer par conséquent, en toute communication, le principe du « cordon sanitaire médiatique », en ne donnant pas la parole ou un quelconque espace d'expression médiatique à l'extrême droite, à ses propos ou à ses représentants ;
- Engager les services compétents à prendre en considération tous les signaux d'incitation à la haine, au racisme, à l'antisémitisme, au sexisme, à l'islamophobie, aux discriminations liées à l'orientation sexuelle, au genre, à l'origine sociale, ouvertement fascistes et xénophobes et engager, tout en respectant le cadre juridique national, régional et communal, toute procédure administrative et judiciaire possible pour empêcher la diffusion de ces propos sur le territoire de Mouscron.
- Établir un canal de communication privilégié afin que les membres de la Coalition 8 mai Mouscron puissent informer les autorités communales de l'organisation et de la tenue de tout événement susceptible d'inciter à la haine, au racisme, à l'antisémitisme, au sexisme, à l'islamophobie, aux discriminations liées à l'orientation sexuelle, au genre, à l'origine sociale, ouvertement fasciste et xénophobe, sur le territoire de Mouscron.
- S'engager à interdire ce type d'événement par arrêté motivé de la ou du bourgmestre.
- Soutenir et promouvoir les initiatives prises par les membres de la Coalition 8 mai Mouscron et de la société civile dans le cadre du devoir de mémoire de la résistance face à l'Allemagne nazie, au fascisme et à l'extrême droite et en particulier en revendiquant que le 8 mai soit de nouveau un jour férié.
- Impliquer la jeunesse en la sensibilisant aux dangers de l'extrême droite, à l'histoire des migrations afin de promouvoir le vivre ensemble, par des actions citoyennes dans les écoles où la commune est le pouvoir organisateur, et ce en partenariat avec les associations membres de la Coalition 8 mai Mouscron.
- Insister auprès des autorités formatives sur le caractère essentiel – dans la formation des travailleurs et travailleuses de la fonction publique – d'exercer en toutes circonstances ces fonctions de manière juste et égalitaire, vis-à-vis de tou-te-s les citoyen-ne-s, sans discrimination d'origine, de genre, de classe, de statut de séjour... Les pensées d'extrême-droite n'ont pas leur place dans notre société et encore moins au sein des services publics. Par ailleurs, la formation continue des agents communaux doit également être assurée en la matière.
- Soutenir, promouvoir et communiquer les actions de la Coalition 8 mai Mouscron, visant à faire de Mouscron une ville antifasciste.

Cette motion a été soutenue par différents signataires dont :

Les signataires:

Gaëtan Vanneste, Secrétaire régional FGTB Wallonie picarde Isabelle Barez, Secrétaire Fédéral CSC Hainaut Occidental Jacky Quintart, Secrétaire Fédéral MOC Wallonie picarde Solidaris Territoire Mons Wallonie picarde Fatima Ahallouch, co-présidente PAC Mouscron Alain Leroy, co-président PAC Mouscron ASBL Espace Citoyen Morgan Denys, musicien Mathilde Delsoir, permanente interprofessionnelle CSC Hainaut Occidental Arthur Bohems, Permanent Jeunes FGFB Wallonie Picarde Jeunes CSC Fédération du Hainaut Occidental Aurélie Vandecasteele, rédactrice en chef Syndicats Magazine, FGFB Martijn "Bekvegtter" Nelen, slameur et graffeur, Centrale Générale FGFB Thibault Morel, chanteur des Tritons Futés, CGSP Parabru Elise Depauw, permanente CIEP Wallonie picarde Sylvia Vannesche, citoyenne Eco-Vie asbl Cédric Givaudan, assistant parlementaire et Président du PAC Comines-Warneton Martin Windels, Respectons la Vie Laurent Guermonprez, citoyen et militant de diverses associations Le Réseau associatif et citoyen Mouscron Terre d'Accueil

Pour en savoir plus ou pour rejoindre la coalition 8 mai Mouscron : <https://coalition8maimouscron.be/> <https://coalition8mai.be/>

INVITATION

La Bibliothèque de Mouscron a toujours eu à cœur de défendre la lecture et de l'amener au cœur de la vie de son public. Notre territoire compte aujourd'hui de nombreux écrivains et il nous semble important de les encourager de notre mieux.

C'est donc avec beaucoup de plaisir, que nous vous envoyons cette invitation à participer à notre rencontre littéraire « **C'est écrit près de chez vous** ». Celle-ci se déroulera **le vendredi 26 avril à 19h**, à la rue du Beau-Chêne.

A la suite d'une présentation des auteurs par les bibliothécaires, sous la houlette de **Marie-Joëlle Pollet**, nous vous proposons une séance de dédicace.



VENDREDI 26 AVRIL - 19H

En présence de 5 auteurs de la région

Mélanie Vandevoorde

Jean-Jacques Montignies

Daniel Foucart

Eric de Lille

Marianne Dispa

Jean-Jacques est contributeur régulier dans notre revue avec des articles de fond. Sa prose est une autre facette de son écriture, n'hésitez pas à le rencontrer ... et surtout à lire ses livres !

LA NORVÈGE, pays à la pointe environnementale ?

En Norvège, on vise le « zéro émission carbone » pour 2030, pas 2050 comme chez nous. Alors, c'est voiture électrique, refus des produits issus de la déforestation, fini les générateurs électriques au diesel, désormais, c'est éoliennes et centrales hydroélectriques. Mais comme partout, les technologies dites « vertes » ont besoin de matériaux (cuivre, nickel, cobalt) pour les batteries, les véhicules électriques, les semi-conducteurs et les panneaux solaires.

Pareillement pour les smartphones qui contiennent jusqu'à 60 métaux différents.

Dans la lutte contre les dérèglements climatiques qui ont commencé à impacter notre époque, pour respecter les objectifs européens, il faudra extraire d'ici 2050 plus de métaux que nous avons exploités depuis le Chalcolithique... Mais est-ce raisonnable ?

Ces métaux sont exploités dans des mines loin de chez nous, dans des contrées peu ou pas démocratiques (Chine, Russie, RDC). Là-bas, c'est souvent guerres, mafias, coteries et corruptions, là-bas, Droits humains et environnement n'y ont pas bonne presse.

Ces mines sont polluantes. Pour produire 10 kg de cuivre, par exemple, il faut extraire et broyer 1T de roche puis la traiter chimiquement (e.a. xanthates). Les résidus sont « au mieux » stockés dans d'énormes bassins de décantation qui sont vite remplis et resteront toxiques 5 à 10 000 ans mais régulièrement, ils sont rejetés directement dans les rivières avec plomb, acides, arsenic...

« Les Occidentaux se bouchent le nez en parlant des conditions d'extraction du cobalt, beaucoup moins lorsqu'ils achètent les batteries aux Chinois. »

Jacques Kaumba, ministre des Mines de la province du Lualaba

Se tourner vers des mines européennes semble une réponse pour s'assurer une sécurité d'approvisionnement. OK ! Mais quelle population est prête à accueillir de telles exploitations qui demeurent parmi les plus dangereuses et dont extractions et traitements seront identiques ?



Les abysses regorgent de ces matériaux dont on nous vante la nécessité pour la transition énergétique. La Norvège vient de franchir un pas irresponsable. En janvier, elle a autorisé l'exploitation minière des fonds marins (équivalent à la superficie de l'Italie !) malgré les avertissements et mises en garde de plus de 800 scientifiques, de l'Agence norvégienne de l'environnement et des associations environnementales. Caché aux yeux de tous, pourra-t-on extraire les ressources sous-marines sans conséquences ? Sur terre les plaies laissées par les exploitations minières sont catastrophiques : forêts dévastées, sols et lits des cours d'eau pollués, béances en place de montagne. Tout devient désert.

Fera-t-on mieux sous l'eau ? La Norvège joue un jeu dangereux qui risque d'anéantir des espaces de biodiversité fragile et de créer sous l'eau les mêmes problèmes que ceux que nous constatons sur terre juste plus tôt. De plus, l'Union européenne craint également que l'exploitation minière ne déstabilise les niveaux de carbone dans les océans et ne réduise ainsi sa capacité à atténuer la hausse des températures mondiales.

Le monde doit prendre une décision : allons-nous désormais détruire le plancher océanique comme nous avons déjà détruit les montagnes, les rivières et les forêts ?
Bloom

Les populations de poissons déjà surexploitées par les pêches industrielles sont en régression, elles ne pourront pas se régénérer dans ces zones devenues désertiques.

Après le saccage de milliers de kilomètres carrés rendus incultes, transformera-t-on les mers en zones fangeuses, sans plantes et sans poissons ?

Xavier

Pour plus d'infos :

<https://www.techniques-ingenieur.fr/base-documentaire/materiaux-th11/elaboration-et-recyclage-des-metaux-de-transition-42649210/cuivre-ressources-procedes-et-produits-m2240/mise-en-valeur-des-gisements-m2240v2niv10003.html>

<https://reporterre.net/Les-ravages-ignores-de-l-activite-miniere>

<https://www.lapresse.ca/international/afrique/2022-12-04/republique-democratique-du-congo/dans-l-enfer-des-mines-de-cobalt.php>

https://secure.avaaz.org/campaign/fr/deep_sea_mining_locked/



VOITURES ET VITESSE : c'est quand qu'on s'y met ?

Auteur : Pierre Courbe

Article publié le 16 janvier 2024 dans la newsletter de CANOPEA

Mi-novembre 2023, l'institut VIAS dévoilait son mémorandum⁽¹⁾, ensemble très cohérent de 12 mesures visant à améliorer significativement la sécurité routière sur les routes belges. Certaines mesures visent, directement ou indirectement, à un meilleur respect des vitesses maximales autorisées.

VIAS ne s'aventure cependant pas à proposer un abaissement des vitesses maximales autorisées (VMA), jugeant peut-être que voir de futurs exécutifs mettre en œuvre son ensemble de 12 mesures serait déjà quasi inespéré...

Possiblement plus utopistes, sans doute plus radicaux (au sens propre), assumant de manière sûre notre rôle de « poissons pilotes », nous continuons, de notre côté, à plaider pour un abaissement de la VMA sur l'ensemble du réseau routier. Ce point figurant en bonne place dans notre mémorandum⁽²⁾, il nous semble utile, à quelques mois des élections, de détailler nos motivations.

En Belgique (surtout en Wallonie), même en parler est difficile...

En 2007, le service public fédéral Mobilité et Transports (SPF MT), dans sa proposition de « plan Kyoto Transport » recommandait l'abaissement des vitesses maximales autorisées (VMA) sur certaines parties du réseau routier (routes interurbaines et 2 x 2 bandes). Pour l'administration, il s'agissait de « l'une des mesures les plus efficaces pour limiter les émissions de CO₂ » des transports. Le Plan, qui ambitionnait de faire baisser les émissions de CO₂ des transports en Belgique de 25% en 2020, fut superbement ignoré (ou lamentablement snobé) par la sphère politique et tomba aux oubliettes... La présence de cette recommandation (et d'autres mesures « qui fâchent », dont l'une visant le régime des voitures de société ...) ne fut sans doute pas étrangère à ce triste destin. 15 ans plus tard, en septembre 2022, le Ministre wallon du Climat présentait le projet de Plan Air Climat Energie (PACE) 2030. Un plan visant à mettre la Wallonie sur la trajectoire de la neutralité carbone en 2050. Parmi les mesures envisagées figurait la réduction des vitesses sur l'ensemble du réseau routier, notamment à 100 km/h sur autoroute. Cette mesure fut directement l'objet de commentaires acerbes de la part des présidents du PS et du MR⁽³⁾ et fut rejetée du PACE. Et tant pis pour la lutte contre les bouleversements climatiques. Et tant pis pour la diminution de la dépendance énergétique de notre pays. Et tant pis pour l'amélioration de la sécurité routière ... Car outre des bénéfices environnementaux, l'abaissement de la vitesse induit aussi et surtout des effets positifs sur la sécurité routière, notamment celles des usagers vulnérables. C'est pourquoi nous disions aux ministres wallons, dans le cadre du PACE : si vous ne le faites pas pour le climat, faites-le au moins pour la sécurité routière⁽⁴⁾.

Sécurité : l'évidence

Selon l'ETSC⁽⁵⁾, « *2,100 lives could be saved each year if the average speed dropped by only 1 km/h on all roads across the EU* ». L'ETSC ne « sort pas ça de son chapeau ». Mais de l'observation attentive des faits et de leur analyse scientifique. Faits qui ne cessent de confirmer ce que l'on sait de longue date et qui relève de l'évidence : quand les vitesses pratiquées augmentent, le risque d'accidents augmente, le risque de blessures corporelles augmente davantage et plus encore le risque de décès.

Le 1^{er} janvier 2017, la Flandre abaissait de 90 à 70 km/h la VMA sur l'ensemble des routes interurbaines (de nombreux tronçons étaient déjà limités à 70 km/h). Selon l'analyse réalisée par l'institut VIAS⁽⁶⁾ et comparant les 3 années précédant et les 3 années suivant l'introduction de cette mesure, les résultats sont plus que probants. Sur les 956 km concernés, la vitesse V85⁽⁷⁾ a diminué de 3,38 km/h sur le long terme (soit environ 4% de diminution, ceci en « effaçant » l'effet de la diminution générale des vitesses pratiquées observée sur ce type de routes), le nombre de victimes (personnes blessées ou tuées) a baissé de 10,6% et le nombre de personnes gravement blessées ou tuées a diminué de 22,7%.

En France, le premier juillet 2018, la vitesse maximale autorisée (VMA) sur les routes bidirectionnelles hors agglomération (routes à deux sens de circulation sans séparateur médian) était abaissée de 90 à 80 km/h. Deux ans plus tard, le Cerema publiait une évaluation complète⁽⁸⁾ des effets de la mesure sur 18 mois (deuxième semestre 2018 et année 2019). 331 décès ont été épargnés sur le réseau concerné, soit une baisse de 12%. Ceci par comparaison avec la période 2013-2017. Sur le reste du réseau routier français, l'évolution fut clairement différente, avec une stagnation du nombre de tués par rapport au niveau de référence. Ceci n'empêcha pas certains départements, dès que l'opportunité leur en fut donnée par le président Macron, de relever la VMA à 90 km/h sur tout ou partie du réseau concerné. Selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière⁽⁹⁾ (ONISR), « *Le relèvement de la VMA à 90 km/h sur 39 départements aura coûté 74 vies sur l'année 2021 selon une estimation basée sur le mois de la mise en application de cette décision. Ceci correspond à une hausse de la mortalité de + 13,1 %. Sur une année « classique » le relèvement de la VMA à 90 km/h sur 39 départements pourrait engendrer un nombre de tués supplémentaires de l'ordre de 89.* »

Les « retours d'expérience » sont donc plus que concluants. Et hautement interpellants. Qu'il s'agisse, comme dans les deux cas mentionnés ci-dessus, du réseau interurbain, du réseau urbain ou du réseau autoroutier. À ce sujet, il est utile de rappeler que les tronçons d'autoroutes allemandes non soumis à limitation de vitesse sont beaucoup plus accidentogènes que ceux où la vitesse est limitée⁽¹⁰⁾.

Inaction et oppositions : quelles logiques à l'œuvre ?

Limiter les émissions de gaz à effet de serre des transports – et donc l'ampleur des dérèglements climatiques – et diminuer le nombre de victimes de la route (personnes tuées et gravement blessées). Voilà bien deux défis fondamentaux. Comment expliquer que l'un des moyens les plus évidents d'y répondre – diminuer les vitesses maximales autorisées sur le réseau routier – continue à avoir aussi mauvaise presse, et ce dans la population comme chez les décideurs-euses ?

De multiples raisons co-existent. D'ordre psychologique et cognitif, bien sûr : sur des sujets tels que celui-là, notre capacité de discernement est fortement invalidée par plusieurs biais cognitifs⁽¹¹⁾ D'ordre économique assurément. Osons le dire sans détour : la non-limitation de la VMA sur une partie du réseau autoroutier allemand ne continue d'exister que sous la pression de l'industrie automobile. Maintenir la possibilité de rouler très vite sur une partie du réseau « justifie » le fait de continuer à construire et vendre des voitures toujours plus lourdes, puissantes, rapides – voitures sur lesquelles les marges bénéficiaires sont les plus confortables ... Raisons d'ordre émotionnel. Beaucoup de personnes perçoivent la réduction de la VMA comme « liberticide », « punitive ». Mais punitive de quoi, par rapport à quoi ? Est-ce punir les personnes que de leur éviter de voir mourir leurs proches sur la route ? De mourir elles-mêmes ? De devenir des meurtriers ? Punir les personnes de leur permettre d'économiser des frais de carburant ? De les aider à agir pour assurer un futur, une planète vivable à leurs descendant-e-s ? Raisons relevant de la force des habitudes, aussi. En France, rouler à 120 km/h sur autoroute est inconcevable pour de nombreuses personnes, leur référence étant fixée à 130 depuis des décennies. C'est pareil chez nous, mais avec la référence à 120 ...

Pour aborder sereinement le débat, il est indispensable d'identifier (bien plus précisément que ce qui est juste esquissé ci-dessus) les raisons possibles du rejet d'une grande partie de la population (décideur.euse.s compris.es) et de l'inaction de la sphère politique. Indispensable d'identifier les mécanismes sous-jacents afin de pouvoir lever les barrières qu'ils dressent devant cette mesure d'utilité publique.

Pour conclure

La réduction des limitations de vitesse est une mesure qui permet tout à la fois de :

- diminuer les émissions de CO₂ du secteur des transports ;
- réduire la consommation de pétrole, ce qui est bon pour le portefeuille des automobilistes comme pour la balance commerciale des pays européens ; dès le début de la guerre en Ukraine, cette mesure fut proposée par une large coalition⁽¹²⁾ de parties prenantes ;
- améliorer la sécurité routière, ce qui explique que l'ETSC figurait dans cette coalition.

Tout ceci avec des « dommages collatéraux » fort limités : pour parcourir 50 km à une vitesse constante de 120 km/h, il faut 25 minutes ; et 30 minutes à une vitesse constante de 100 km/h.

Dans une publication thématique de 2021⁽¹³⁾, la Commission européenne renvoie au concept de « sécurité soutenable » développé aux Pays-Bas à la fin des années 1990 et dont les recommandations sont régulièrement mises à jour depuis (la mise à jour en 2018⁽¹⁴⁾ propose une « échelle de vitesses » plus détaillée) :

- 30 km/h sur les routes où existe une possibilité de conflit entre voitures et usagers vulnérables ;
- 50 km/h sur les routes présentant des risques de conflits transversaux entre les voitures ;
- 70 km/h sur les routes avec des risques de conflits frontaux entre voitures (routes interurbaines sans séparateur médian) ;
- 100 km/h ou plus sur les routes où ces risques n'existent pas.

Ce sont là les recommandations adoptées par Canopea dans son mémorandum⁽¹⁵⁾ pour les élections 2024, à ceci près que nous proposons de ne pas dépasser 100 km/h sur autoroute pour limiter les impacts environnementaux (consommation d'énergie et donc émissions de gaz à effet de serre).

S'il fallait encore une source d'inspiration supplémentaire : en septembre 2023, le Gouvernement irlandais publiait un rapport relatif à l'évaluation des limitations de vitesse sur le réseau routier et manifestait sa volonté d'en mettre en œuvre les recommandations, soit d'abaisser lesdites limitations⁽¹⁶⁾. Ceci, soulignant le ministre des Transports irlandais, dans l'objectif de faire baisser significativement le nombre de personnes tuées et gravement blessés sur les routes, l'efficacité de la mesure ayant été définitivement établie. Ce 03 janvier 2024, cette volonté était confirmée par Monsieur Chambers, ministre des Transports, comme annoncé par l'Irish Independent⁽¹⁷⁾ : les mesures annoncées seront effectives fin 2024.

Et en Wallonie, c'est quand qu'on s'y met ?

⁽¹⁾ https://www.vias.be/publications/Memorandum%202023/2023_Vias%20memorandum%20FR.pdf

⁽²⁾ <https://www.memorandum-canopea.be/6-2-aider-les-citoyens-a-reduire-leur-dependance-a-la-voiture/>

⁽³⁾ <https://www.canopea.be/100-km-h-chronique-du-bac-a-sable/>

⁽⁴⁾ <https://www.canopea.be/si-vous-ne-le-faites-pas-pour-le-climat-faites-le-au-moins-pour-la-securite-routiere/>

⁽⁵⁾ <https://etsc.eu/wp-content/uploads/3.-Tallinn-PIN-Talk-Dovile-Adminaite-Reducing-speeding-in-Europe.pdf>

⁽⁶⁾ https://assets.vlaanderen.be/image/upload/v1664375649/Rapport_9070_finaal_cuahqu.pdf

⁽⁷⁾ La vitesse V85 définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules en vitesse libre (non contrainte par la circulation des autres véhicules)

⁽⁸⁾ <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/abaissement-vitesse-maximale-autorisee-80-kmh>

⁽⁹⁾ https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/sites/default/files/2022-12/2022_ONISR_Synthese%20de%20l%20impact%20du%20relevement%20de%20la%20VMA%20%C3%A0%2090kmh.pdf

⁽¹⁰⁾ https://www.canopea.be/voitures-et-vitesse-cest-quand-quon-sy-met/?utm_source=mailpoet&utm_medium=email&utm_campaign=racines-327-la-newsletter-de-canopea-1096#easy-footnote-bottom-2-99709 et Courbe P. 2019. LISA Car – La voiture de demain. Namur : Inter-Environnement Wallonie, p. 41-42

⁽¹¹⁾ A ce sujet, voir par exemple <https://www.usabilis.com/definition-biais-cognitifs/> ou <https://actualites.uqam.ca/2021/reconnaitre-biais-cognitifs-pour-mieux-contourner/>

⁽¹²⁾ <https://etsc.eu/call-for-lower-speed-limits-to-help-reduce-dependence-on-russian-oil/>

⁽¹³⁾ https://road-safety.transport.ec.europa.eu/system/files/2021-07/road_safety_thematic_report_speeding.pdf

⁽¹⁴⁾ https://swov.nl/system/files/publication-downloads/dv3_en_kort_rapport.pdf

⁽¹⁵⁾ <https://www.memorandum-canopea.be/memo-regional/6-mobilite/>

⁽¹⁶⁾ Sur l'ensemble du réseau à quelques exceptions près, voir ici : <https://www.gov.ie/en/press-release/7773d-government-publishes-speed-limit-review-report/>

⁽¹⁷⁾ <https://www.independent.ie/irish-news/minister-pushes-to-enforce-widespread-cuts-to-road-speed-limits-by-end-of-year/a2080074206.html>

VOITURE ÉLECTRIQUE, NON MERCI ! Vraiment ?

Est-ce que le problème ne serait pas l'usage même de la voiture ?

Quelques constats

La place de la voiture est importante dans notre vie quotidienne.

Nous en sommes devenus dépendants pour nos déplacements, qu'il s'agisse de trajets pour le travail, les loisirs, l'accès aux grandes surfaces, les activités de nos enfants ou les vacances. La voiture est souvent considérée comme un symbole de liberté et de statut social. La voiture a réorganisé nos vies pour la mettre au centre de la mobilité. Cependant il est important de réfléchir à notre dépendance à la voiture même si cela reste de la théorie pour la plupart d'entre-nous.

Et pourtant, si chaque famille dans le monde avait une voiture, cela aurait un impact considérable sur l'environnement. (Selon une étude de 2021, il y aurait déjà environ 1,2 milliard de voitures en circulation dans le monde, dont la majorité sont alimentées par des moteurs à combustion interne ¹), pour près de huit milliards d'habitants ? Pouvez-vous vous imaginer que nous arrivions à 4 milliards de voitures ? Cela souligne l'importance de réduire notre dépendance à la voiture.

Des alternatives se mettent en place.

Les villes prennent de plus en plus de mesures pour réduire l'importance de la circulation des voitures. Parmi ces mesures, on peut citer la mise en place de zones à faible émission, la création de pistes cyclables et de voies piétonnes, la limitation de la vitesse des voitures en ville, la promotion du covoiturage et des transports en commun et la mise en place de péages urbains.

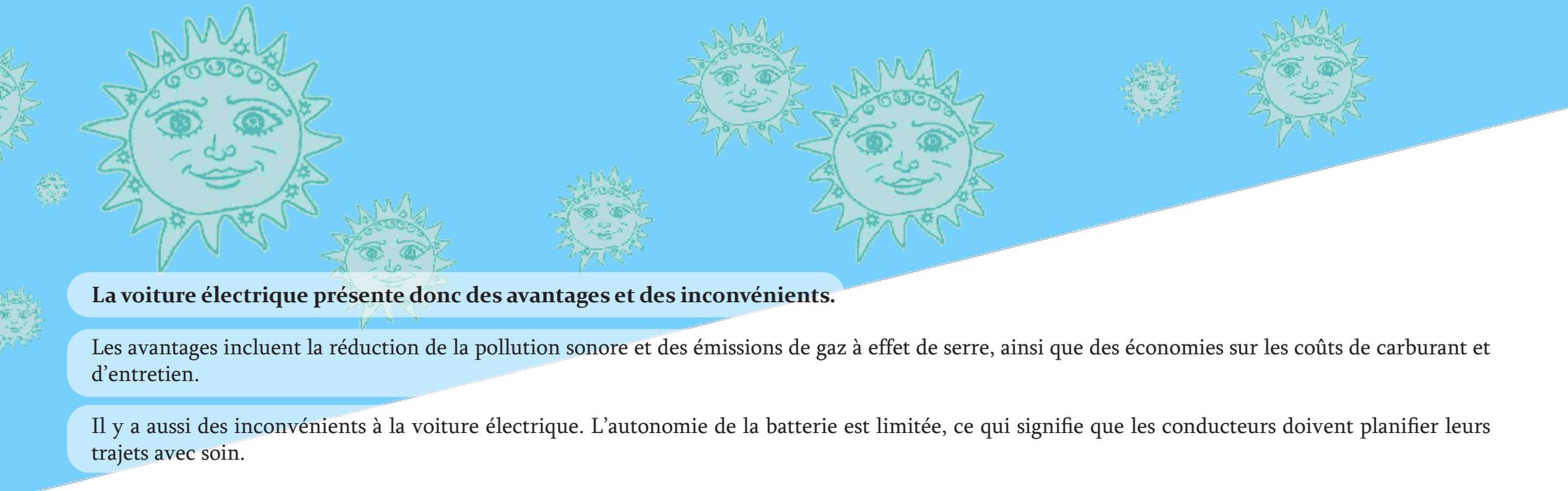
Et si la voiture électrique était l'alternative provisoire pour une véritable transition ?

Je comprends que vous ne soyez pas intéressé par les voitures électriques.

La fabrication des batteries a un impact environnemental important. Elles contiennent des métaux rares, dont l'extraction est souvent polluante et énergivore. Cependant il est important de noter que les batteries des voitures électriques sont recyclables et que les technologies de recyclage s'améliorent constamment. En outre, les voitures électriques ont un impact environnemental plus faible que les voitures thermiques en termes d'émissions de gaz à effet de serre, même si leur empreinte carbone est plus importante lors de la fabrication.

En ce qui concerne les métaux rares, il existe des initiatives pour les récupérer à partir de produits électroniques en fin de vie, ce qui pourrait réduire la dépendance à l'égard des métaux rares extraits de la terre.

Enfin, il est vrai que le coût des voitures électriques est encore relativement élevé par rapport aux voitures thermiques. Cependant les coûts des batteries diminuent rapidement et peuvent aider à les rendre plus abordables pour les consommateurs dans un avenir proche.



La voiture électrique présente donc des avantages et des inconvénients.

Les avantages incluent la réduction de la pollution sonore et des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que des économies sur les coûts de carburant et d'entretien.

Il y a aussi des inconvénients à la voiture électrique. L'autonomie de la batterie est limitée, ce qui signifie que les conducteurs doivent planifier leurs trajets avec soin.

S'il est vrai que la voiture **reste(ra)** encore pour un moment un élément central de notre vie quotidienne...la transition vers un véhicule électrique est sans doute à envisager car bien qu'elle ait une autonomie limitée et un coût initial plus élevé, ses inconvénients sont largement compensés par ses avantages.

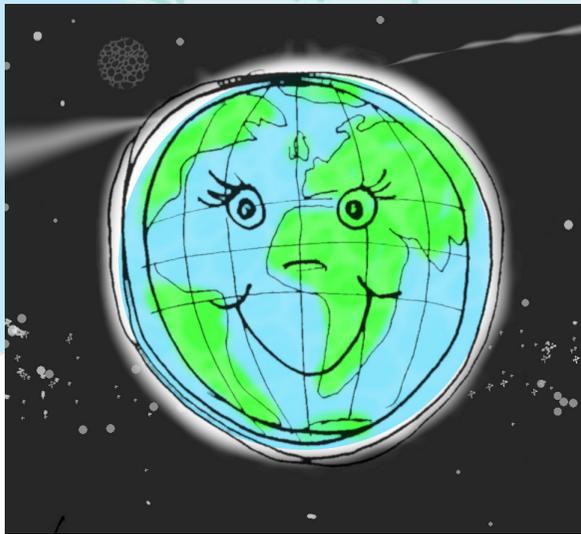
SR

NB : certains éléments de ce texte ont été soumis à CHATGPT4

¹ https://climate.ec.europa.eu/eu-action/transport/road-transport-reducing-co2-emissions-vehicles/co2-emission-performance-standards-cars-and-vans_en

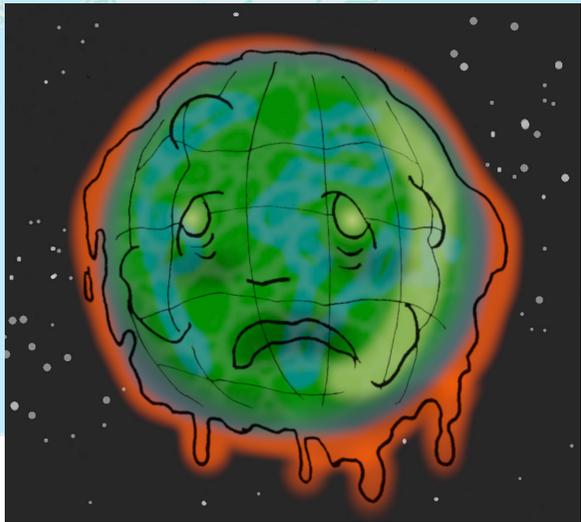
L'ÉCOLOGIE n'existe pas !

En tant que discipline délibérée et volontaire, l'écologie n'a jamais existé auparavant, n'existe pas aujourd'hui et sans doute n'existera pas demain.



Auparavant

Le mot écologie est apparu pour la première fois en 1866, significativement en plein essor de la révolution industrielle du XIXème siècle, sous la plume du visionnaire allemand Ernst Haeckel qui en avait perçu les risques et prônait le principe de précaution pour endiguer ses méfaits présents et surtout futurs à ses yeux prévisibles. Sans la nommer, l'écologie s'imposait d'elle-même à la grande majorité de la population. A cause de l'impossibilité de faire autrement, elle l'appliquait sans le savoir. La lutte pour assouvir les besoins vitaux occupait toute la place ; déjà bienheureux quand on avait la chance de les satisfaire. Le pouvoir d'achat et ses corollaires possibles : surconsommation et gaspillage, étaient réservés à une toute petite élite. De toute façon la technologie industrielle n'était pas encore suffisamment développée pour produire en masse et ainsi se généraliser masquant, à côté de progrès indéniables, ses méfaits désastreux dévoilés au fil du temps.

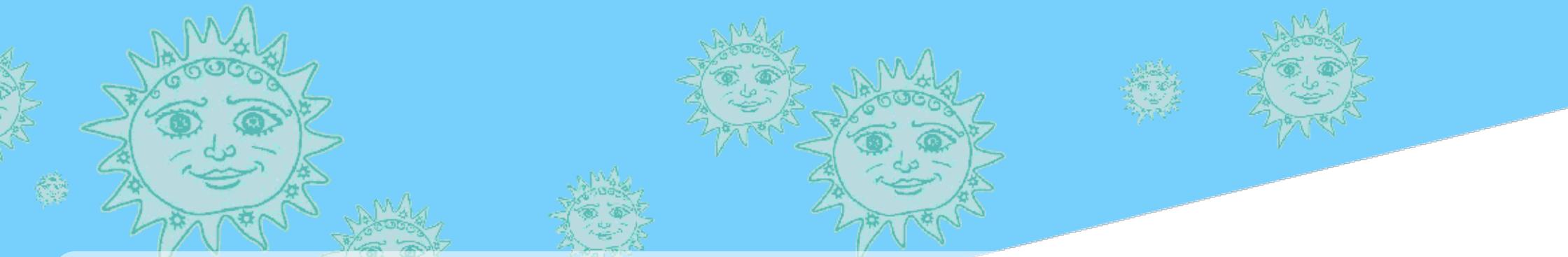


Aujourd'hui

L'écologie assumée et réfléchie n'existe toujours pas, sauf pour une poignée de militants lucides qui prenant conscience de l'empreinte humaine grandissante et alarmante sur notre milieu de vie, travaillent à essaimer leur conviction (" Pour changer la société, nous devons être des millions, pas une poignée de radicaux " - Cyril Dion) sans cependant vouloir l'imposer, ils n'en ont d'ailleurs pas les moyens. Et même s'ils le pouvaient, ils n'en auraient pas le droit. Leur prosélytisme s'apparenterait à du terrorisme économique, comme au temps du colonialisme où le goupillon du curé secondait le sabre du militaire et l'argent du commercial. C'est aux politiques élus démocratiquement qu'est dévolu ce droit d'imposer ce changement indispensable, mais bon nombre d'entre eux, en accointance étroite et intéressée avec les puissances d'argent et(ou) par crainte de déplaire à leur électorat et de perdre leurs privilèges, s'abstiennent de légiférer drastiquement.

L'augmentation progressivement généralisée du pouvoir d'achat a engendré un appel d'air à la consommation forcenée, aiguillonnée par les achats sur internet, au point de franchir la ligne rouge de la réversibilité. À la fin

de la 2ème guerre mondiale, particulièrement durant les 30 années glorieuses et surtout depuis les années 80 avec la dérégulation économique initiée par le duo Reagan-Tatcher, nous avons cherché à imiter le mode de vie des Américains et nous avons perdu le sens de la mesure et de la pondération, seules capables de recouvrer l'équilibre indispensable à notre survie. La prudence aurait été nécessaire pour compenser les excès de cette situation. Pourquoi un effort de volonté précédé d'une prospective imprégnée de bon sens et de discernement ne permettait pas de faire l'économie d'expériences désastreuses ? Parce que, après tant de décennies de privation, la population était avide de goûter à l'abondance enfin accessible. Elle n'envisageait pas les pièges tendus par les revers de ce retournement et n'accordait pas (elle ne le fait toujours pas) droit de cité à l'écologie; parce que la modération est considérée comme une privation, même pour un bien supérieur futur; parce que nous pensons échapper à l'inéluctable ; parce que nous aveugle notre confiance en la science salvatrice, la nouvelle religion mondialiste ; parce que nous taraude, exhumée peut-être de notre mémoire collective ancestrale, la peur de manquer qui nous pousse à profiter de la vie au maximum ; parce que l'on attend que l'exemple vienne des autres et avant tout d'en haut ; et surtout parce que nous manque cet embryon de sagesse qui nous inciterait à recentrer notre vie autour de l'essentiel (à définir par chacun), à la densifier, à considérer que le bonheur n'est pas antinomique d'un certain détachement matérialiste volontaire. Il est inenvisageable après un tel constat de prétendre passer de l'intempérance à la modération, de la compulsion boulimique à la sobriété, de la dépendance aliénante à l'autonomie libératrice, de la compétition néo-libérale destructrice à la convivialité constructive, de l'accaparement personnel des richesses à une redistribution solidaire, de la croissance matérielle, toujours l'indice obsessionnel de référence économique des décideurs qui y croient comme dans un acte de foi, à la croissance ordonnée aux nécessités des plus pauvres, combinée chez les riches à une décroissance acceptée ou si pas à une croissance satisfaisante. Repousser l'échéance d'une intervention douloureuse mais nécessaire ne l'annule pas.



Humainement peut-on cependant reprocher à ceux qui galèrent au milieu de tant de richesses étalées et des chants ensorceleurs des sirènes du consumérisme facile, d'y croire et de chercher à y accéder avant tout par l'acquisition de biens matériels, sans soupçonner le piège tendu ? Et ce n'est pas l'inertie et encore moins l'irresponsabilité des autorités dites compétentes, masquées par des discours anesthésiants et des mesures faussement rassurantes, qui vont leur montrer qu'ils font fausse route. La conscientisation aurait pu émerger du rayonnement éducatif indirect des exemples réussis des initiatives citoyennes et de «l'économie communaliste» à haute valeur sociale et démocratique, qui n'est ni communiste, ni communautariste et qui concerne, pêle-mêle et parmi bien d'autres, les systèmes d'échange local, les coopératives de petite, moyenne ou même de grande taille (comme celle de Mondragon en Espagne), les groupes d'achat en commun, les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, le commerce équitable, etc. Ces démarches dont l'ampleur s'accroît peu à peu restent encore trop marginales pour détourner les esprits du système actuel dispendieux qui ravit l'ensemble de la population.

Presque tous les scientifiques spécialistes du climat nous donnent tout au plus 10 à 20 ans pour réagir énergiquement, après ce sera trop tard. Comment peut-on imaginer qu'un tel bouleversement puisse avoir lieu en si peu de temps, alors que responsables à 99% du désastre écologique, les pays nantis continuent à vivre comme si de rien n'était : surproduction, surconsommation (de plus en plus grands, les cargos porte-conteneurs sont toujours pleins à rabord), gaspillage, déplacements, voyages, tourisme, et à voter pour des gouvernements qui entretiennent cet état d'esprit de permissivité débridée, à peine tempéré par très peu d'interdits ou d'obligations et beaucoup d'incitations, non contraignantes, à poser des gestes respectueux de l'environnement. Qui ne changeront pas en profondeur un système économique, avec à sa tête les voraces multinationales, ses plus "dignes" représentants, que les politiques veulent sauvegarder à tout prix, même au détriment de l'écologie. Écologie que Trump, climatosceptique notoire, piétine allègrement, lui qui risque fort d'être réélu président des USA en novembre prochain malgré un bilan écologique catastrophique lors de son précédent mandat.



Demain

Même si dans quelques décennies la grande majorité de la population des pays riches prenait conscience de la réalité de la catastrophe imminente, pourtant annoncée depuis si longtemps, il serait trop tard pour faire marche arrière et inverser la tendance. Sècheresse, méga-incendie, montée des eaux, côtes et îles inhabitables, inondation, air, eau et sol pollués, déforestation, dérèglement climatique, effet de serre, réchauffement de la stratosphère, déchets de tous ordres: miniers, nucléaires, plastiques, électroniques, alimentation frelatée, perte considérable d'humus, monoculture stérilisante, extinction de nombreuses espèces animales et végétales, élimination progressive des insectes et des pollinisateurs, raréfaction de l'eau potable, biodiversité durablement affaiblie et menacée de partout obsolescence programmée. Toutes ces destructions irréfragables et quasi irréversibles dans tant de secteurs nous conduiront à la barbarie torturante d'un survivalisme de plus en plus violent au fur et à mesure de l'amenuisement drastique des ressources, qui à terme aboutira à l'anéantissement du vivant victime d'un capitalisme dévastateur, incompatible avec l'écologie.

Si le capitalisme accélère le processus de cette descente aux enfers avec son invitation permanente et insistante à la surconsommation et au gaspillage, favorables en priorité à ses investisseurs et actionnaires monstrueusement riches et insatiables dans leur recherche de l'augmentation de leur capital, on ne peut s'empêcher de penser que les civilisations disparaissent bien avant son intronisation comme système économique. «La destinée naturelle de toutes les civilisations est de grandir, de dégénérer et de s'évanouir en poussière» (Alexis Carrel). Mais par le passé, les civilisations humaines qui disparaissaient, bien localisées, n'entraînaient pas dans leur chute le reste du monde. Ici oui, à cause de la mondialisation, on assistera à la 6^{ème} extinction de l'Histoire, la première et sans doute la dernière de l'homme, responsable et en même temps victime du phénomène, depuis l'avènement de l'anthropocène et sa montée en puissance. En fait on est en présence d'un suicide programmé déguisé en catastrophe naturelle, naturalité non reconnue ou si peu car on dissocie quasi toujours l'homme de la nature alors qu'il en fait intégralement partie. Le fait qu'il en est l'élément dominant à cause de son intelligence productrice d'une technoscience et d'une industrialisation avancées ne change rien à la donne. (Pour une explicitation de cette idée, voir dans le blog de mon site fairecommesi.com l'article « Et si la 6^{ème} extinction était aussi naturelle que les précédentes ! »).

L'homme s'est toujours ingénié à s'autodétruire. À l'image du récit caricatural de Jonathan Swift dans son «Gulliver» chargé de régler un conflit entre 2 pays voisins sur la façon d'écailler un œuf, l'un le faisant par le gros bout et l'autre par le petit, avec la volonté de l'imposer à l'adversaire par la force, l'Histoire est pleine de ces guerres au motif futile, défiant le simple bon sens. Illustration récente avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie sous le prétexte fallacieux de dénazification. On en rirait s'il n'y avait pas son volet tragique de pertes matérielles et humaines inhérentes à toute guerre et même le lourd tribut payé par l'agresseur en soldats morts au combat. Ce qui n'a pas l'heur d'émouvoir le nouvel Hitler, Poutine, autocrate à l'orgueil démesuré, qui brandit même l'utilisation de l'arme nucléaire s'il se sent menacé par les puissances occidentales, déclencherait la 3^{ème} guerre mondiale et par voie de conséquence entraînerait l'anéantissement de son propre pays et de ses habitants. Suicide par un canal plus rapide et radical que la lente érosion de notre milieu de vie décrit plus haut.

Soumis à leur instinct, boussole indérégable, les animaux ne tuent leurs congénères que par nécessité : nourriture, habitat, protection de leur progéniture, terrain de chasse, défense territoriale garante de ressources indispensables à leur survie. On cite comme exemple la faculté de carnivores prédateurs qui repus acceptent, certes le temps de leur digestion, la présence à leur côté d'herbivores, leurs proies habituelles, sans chercher à les attaquer. Cependant peuvent parfois survenir des agressions à nos yeux « gratuites », qui obéissent sans doute à un instinct malveillant de domination (ex : agression mortelle d'un molosse étiqueté dangereux sur un petit chien).

Pourquoi ces violences ?

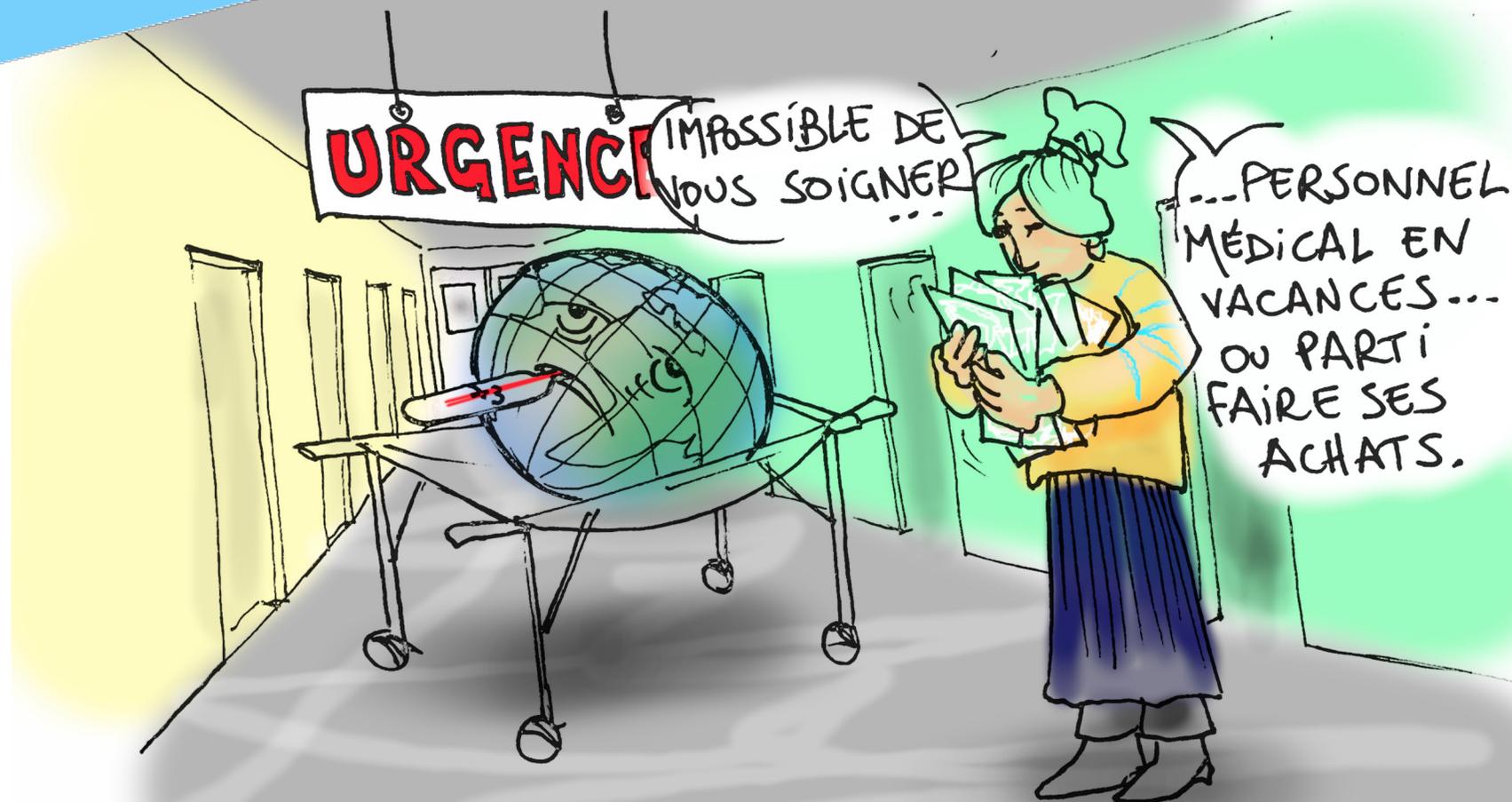
Antinomiques dans notre conception occidentale, le bien et le mal apparaissent complémentaires dans d'autres civilisations, à l'image du jour et de la nuit ou du chaud et du froid. L'un n'existe pas sans l'autre. Les 2 sont nécessaires. Le mal, défini comme tel par notre conscience dans l'ignorance des Desseins Supérieurs ne donne-t-il pas un ou tout son sens à la vie qui peut-être réside dans ce besoin irrépessible, sauf déviance, de le combattre (les sempiternels happy ends des fictions littéraires et cinématographiques ravissent toujours autant lecteurs et spectateurs) ? La récurrence des guerres et des conflits, aussi naturels que des éruptions volcaniques ou des tremblements de terre, plaide en faveur de sa légitimité et crédibilise l'existence de tous les Hitler passés, présents ou futurs. Tout dans la nature est recherche d'équilibre par le comblement des manques et le rabotage des excès. L'amplification actuelle, à nos yeux chaotiques, du déséquilibre écologique n'altère en rien sa naturalité et ne révélerait en fait qu'une accélération du processus d'harmonisation. De passagère, ponctuelle, conjoncturelle avant, cette dérégulation se veut aujourd'hui permanente, universelle, structurelle. Dès lors sont réunies les conditions objectives d'une déflagration endogène totale, à l'opposé des peurs ancestrales d'une eschatologie aux causes imaginaires, superstitieuses, religieuses ou surnaturelles.

L'homme n'a-t-il pas été programmé pour devenir son propre prédateur et, arrivé à un degré de saturation, s'autodétruire ? Ou, comme le suggèrent les tenants de la théorie Gaïa, pour permettre une autorégulation de la Terre, organisme vivant, qui cherche à recouvrer la santé par l'excrétion de son cancer : l'homme.

Primauté donc à la recherche de la vérité. Mais rien de plus volatile, d'impalpable, d'imperceptible que cette introspection dans les arcanes de cette vérité métaphysique, ontologique, existentielle qui brouille les pistes, dissimule des indices et oblige à tâtonner à la manière d'un aveugle pointillant le sol avec sa canne. Pas de discours étoffé, que des bribes ou lambeaux de phrases ! Pas de feu flamboyant, que de timides étincelles ! Pas de souffle puissant, que d'étroites expirations ! La vérité est inaccessible à l'esprit humain, affirmait Montaigne. Elle ne se pense pas, ne se réfléchit pas, ne se démontre pas, ne s'argumente pas. Elle se vit, se sent, se respire. Dans la presque ignorance, le contraire de l'intelligence. Auquel cas s'équivaudraient le comportement collectif instinctif non élucidé, identifié comme un suicide, d'animaux se jetant du haut d'une falaise ou s'échouant sur la plage et celui "intelligent" de l'homme comme celui des vieux indiens ou esquimaux se laissant mourir volontairement pour assurer la survie du groupe ? La théorie de l'évolution avalise l'animalité de l'homme. À l'opposé des créationnistes qui sont à l'espèce ce que les suprémacistes sont à la race, les antispécistes revendiquent notre pleine et entière appartenance au règne animal au point de nommer l'homme "l'animal humain" et l'animal "l'animal non humain". "On n'est pas des bêtes quand même" proteste-t-on généralement comme pour échapper à une infâmie. Eu égard au développement de notre cerveau et de nos facultés mentales qui constituent à nos yeux une avancée remarquable, certes en partie réelle, nous nous sommes attribué le mérite de monter(!) d'un échelon dans l'échelle évolutive et de créer une catégorisation nettement différenciée de la précédente. Cette supériorité étalonnée n'oblitére cependant en rien notre naturalité. Ce serait un peu vite oublier les lois de l'évolution. Fustiger le comportement antinaturel de l'homme au prétexte que l'intelligence humaine, prolongement de l'instinct, et sa production n'appartiendraient pas au même ordre des choses, est aussi absurde que reprocher le vivant du végétal par rapport à l'inertie du minéral ou la mobilité de l'animal par rapport à l'immobilité du végétal.

Tout est cycle (dérivé du mot cercle, figure géométrique aboutie et parfaite de la nature). L'homme y est soumis au même titre que la nature dont il fait partie et notamment au plus marquant : celui de la naissance, de l'évolution et de la mort. Aussi il n'est pas trop présomptueux de croire que se font jour les signes (subjectifs certes, mais...) de l'amorce du cycle de son achèvement et du retour à son origine comme si la boucle était bouclée dans différents domaines et d'abord géologique avec cette menace de changement climatique qui, à terme, génèrerait, comme à sa genèse, le recouvrement de la Terre par l'eau ou l'extension des déserts. Avec peut-être les bactéries survivantes prêtes à nouveau à repeupler la planète... si elle existe encore !

Pierre Crombez



sa. 27 avril
de 14h à 18h

animation autour des
gestion des déchets
organiques

Bourse aux Plantes

bourse d'échanges
de semis, de graines,
de plantes et de
bonnes pratiques



Evregnies
jardin de la
Maison du Patrimoine
Rue de la Nouvelle Cure - Evregnies

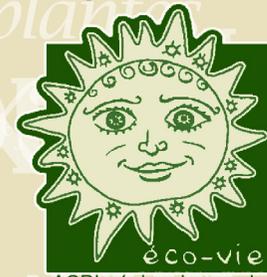
17e bourse
aux plantes

17e bourse aux plantes

17e bourse
aux plantes

17e bourse
aux plantes

Inscriptions souhaitées
pour les exposants via
contact@eco-vie.be
Installation à partir de 12h



ASBL régionale pour le
développement durable

Editeur responsable : Adam Xavier 1E, Rue de Nèchin 730 Leers-Nord

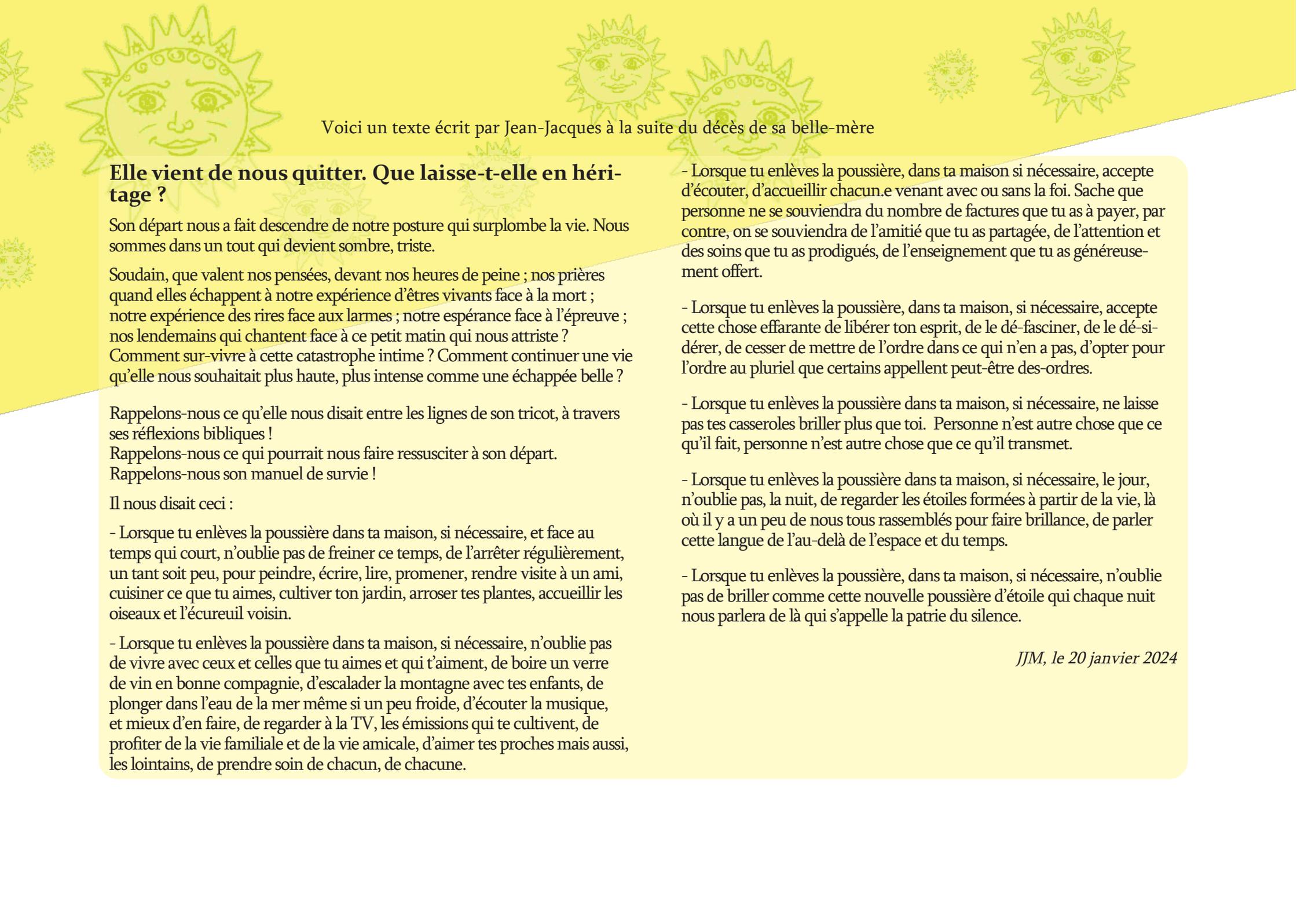
COIN LECTURE...

Soldes, re-soldes et 10% supplémentaires

Tu as couru à Noël
Acheter des cadeaux pour les gens que t'aimes
A présent tout est à -50%
Tu vas pouvoir te gâter, c'est le moment
L'heure de ta revanche a sonné
Car en janvier c'est soldé !

Bien sûr pour faire de bonnes affaires
Il faut être la première, garder l'œil ouvert
Jouer des coudes, ne pas traîner
Les soldes appartiennent à ceux qui se lèvent tôt
En janvier, c'est soldé ! Cocorico !
Les couleurs des étiquettes te font tourner la tête
Tu calcules plus vite que ta calculette
Ta carte de banque est une baguette magique
Qui te rend si heureuse quand tu l'agites
Quand on aime, on ne compte pas
Car en janvier, c'est soldé ! Hourra !

Mais lassée de courir avec des paquets
De choisir, d'avoir envie, puis de renoncer
Te voilà subitement découragée
C'est plutôt la 3e démarque qu'il faudra viser
D'accord, mais en janvier, t'es mal barrée !!!



Voici un texte écrit par Jean-Jacques à la suite du décès de sa belle-mère

Elle vient de nous quitter. Que laisse-t-elle en héritage ?

Son départ nous a fait descendre de notre posture qui surplombe la vie. Nous sommes dans un tout qui devient sombre, triste.

Soudain, que valent nos pensées, devant nos heures de peine ; nos prières quand elles échappent à notre expérience d'être vivants face à la mort ; notre expérience des rires face aux larmes ; notre espérance face à l'épreuve ; nos lendemains qui chantent face à ce petit matin qui nous attriste ? Comment sur-vivre à cette catastrophe intime ? Comment continuer une vie qu'elle nous souhaitait plus haute, plus intense comme une échappée belle ?

Rappelons-nous ce qu'elle nous disait entre les lignes de son tricot, à travers ses réflexions bibliques !

Rappelons-nous ce qui pourrait nous faire ressusciter à son départ.

Rappelons-nous son manuel de survie !

Il nous disait ceci :

- Lorsque tu enlèves la poussière dans ta maison, si nécessaire, et face au temps qui court, n'oublie pas de freiner ce temps, de l'arrêter régulièrement, un tant soit peu, pour peindre, écrire, lire, promener, rendre visite à un ami, cuisiner ce que tu aimes, cultiver ton jardin, arroser tes plantes, accueillir les oiseaux et l'écureuil voisin.

- Lorsque tu enlèves la poussière dans ta maison, si nécessaire, n'oublie pas de vivre avec ceux et celles que tu aimes et qui t'aiment, de boire un verre de vin en bonne compagnie, d'escalader la montagne avec tes enfants, de plonger dans l'eau de la mer même si un peu froide, d'écouter la musique, et mieux d'en faire, de regarder à la TV, les émissions qui te cultivent, de profiter de la vie familiale et de la vie amicale, d'aimer tes proches mais aussi, les lointains, de prendre soin de chacun, de chacune.

- Lorsque tu enlèves la poussière, dans ta maison si nécessaire, accepte d'écouter, d'accueillir chacun.e venant avec ou sans la foi. Sache que personne ne se souviendra du nombre de factures que tu as à payer, par contre, on se souviendra de l'amitié que tu as partagée, de l'attention et des soins que tu as prodigués, de l'enseignement que tu as généreusement offert.

- Lorsque tu enlèves la poussière, dans ta maison, si nécessaire, accepte cette chose effarante de libérer ton esprit, de le dé-fasciner, de le désidérer, de cesser de mettre de l'ordre dans ce qui n'en a pas, d'opter pour l'ordre au pluriel que certains appellent peut-être des-ordres.

- Lorsque tu enlèves la poussière dans ta maison, si nécessaire, ne laisse pas tes casseroles briller plus que toi. Personne n'est autre chose que ce qu'il fait, personne n'est autre chose que ce qu'il transmet.

- Lorsque tu enlèves la poussière dans ta maison, si nécessaire, le jour, n'oublie pas, la nuit, de regarder les étoiles formées à partir de la vie, là où il y a un peu de nous tous rassemblés pour faire brillance, de parler cette langue de l'au-delà de l'espace et du temps.

- Lorsque tu enlèves la poussière, dans ta maison, si nécessaire, n'oublie pas de briller comme cette nouvelle poussière d'étoile qui chaque nuit nous parlera de là qui s'appelle la patrie du silence.

JJM, le 20 janvier 2024

les Balades
de Martin



le CANAL de IEPER-COMINES

dimanche 16 juin à 14h

ECO-VIE vous donne Rv afin de découvrir une portion d'un canal qui n'a jamais été navigable et qui est retourné partiellement à la nature. Sa flore, sa faune, sa géologie et la vie d'antan mais aussi les travaux inutiles.

Au retour, nous irons visiter le jardin des simples créé par Christine VANDOOAGHE (si la visite de ce jardin n'est malheureusement pas accessible aux PMR, la balade au canal, elle, est accessible. Alors, n'hésitez pas à participer si vous êtes en fauteuil roulant)

Rv : 14H place de Houthem 7781 (attention, il y a un autre Houthem mais avec un autre code postal).



GRISOU RACONTE...

... qui fréquentent nos jardins et nos campagnes ces derniers mois ?



Coucou tout le monde,

Ces derniers mois, j'ai eu la chance de pouvoir observer plein d'oiseaux au jardin car les pinsons sont revenus en bandes pour profiter de nos mangeoires.

Les mésanges également, mais aussi le geai des chênes, les tourterelles, le pic vert (on peut aussi écrire pivert), les pies, les pigeons ...

Geai des chênes



Photo de Jean-Paul Vanbellaiengh

Pinson du Nord



Photo de Jean-Paul Vanbellaiengh



Et même dans la campagne dottignienne,
des cigognes blanches ont fait une halte



Grive musicienne

Photo de Bénédicte Blomme

Pinson des arbres mâle



Photo de Bénédicte Blomme

Photo de Christophe Gruwicz

On pouvait bien les contempler vu que nos arbres avaient perdu leurs feuilles ! Avec la douceur du climat en février, j'ai pu aussi me rendre compte que des couples se formaient déjà (c'est plus tôt que d'habitude) et qu'on préparait les nids pour accueillir les nichées du printemps. Bref, il y avait de quoi regarder. Par contre, j'appréciais leur présence bien derrière la fenêtre car je ne voulais pas me mouiller ! Qu'est-ce qu'il est tombé comme eau ces derniers mois. Et comme chacun le sait ... les chats n'aiment pas l'eau 😊. Enfin presque tous parce que Poupousse qui vit chez moi, lui, il adore ça ! Même s'il drache, il sort malgré tout et ne se met pas à l'abri, il ne presse même pas le pas ! Quel drôle de chat que celui-là. Enfin, 'faut de tout pour faire un monde, comme on dit 😊.

A bientôt pour une autre aventure

Grisou

LES ESPACES VERTS, essentiels mais menacés !

Autrice de la publication : Jessica Delangre (racines 326 – newsletter de Canopea - 19 décembre 2023)

"Les espaces verts, ça sert à quoi ?" Poser la question peut paraître naïf, et pourtant, les espaces verts sont encore trop souvent perçus par les promoteurs immobiliers et certains pouvoirs locaux comme des espaces accessoires, en attente d'une utilisation plus rentable. Mais qu'en est-il de leur utilité pour la population ? Partons à la découverte de ces espaces et de la multiplicité de leurs fonctions !

Définition

Il existe plusieurs définitions des espaces verts.

La définition de l'OMS est la suivante : « *Ensemble des terrains couverts par une végétation de toute nature. Il s'agit de la végétation des terrains privés et publics, indépendamment de leur taille et de leur fonction, et peut également comprendre de petits plans d'eau tels que des étangs, des lacs ou des cours d'eau* ».

Dans le cadre de l'actualisation du réseau écologique de la ville de Liège, Julie Lebeau et Grégory Mahy (2016) (Gembloux-Agro-Bio Tech) définissent un espace vert comme « *un espace non minéralisé accessible au public* ». La notion d'accessibilité est importante car si certaines fonctions de régulation peuvent être remplies dans tous « **Les espaces verts, ça sert à quoi ?** « **Poser la question peut paraître naïf, et pourtant, les espaces verts sont encore trop souvent perçus par les promoteurs immobiliers et certains pouvoirs locaux comme des espaces accessoires, en attente d'une utilisation plus rentable. Mais qu'en est-il de leur utilité pour la population ? Partons à la découverte de ces espaces et de la multiplicité de leurs fonctions !**

Définition

Il existe plusieurs définitions des espaces verts.

La définition de l'OMS est la suivante : « *Ensemble des terrains couverts par une végétation de toute nature. Il s'agit de la végétation des terrains privés et publics, indépendamment de leur taille et de leur fonction, et peut également comprendre de petits plans d'eau tels que des étangs, des lacs ou des cours d'eau* ».

Dans le cadre de l'actualisation du réseau écologique de la ville de Liège, Julie Lebeau et Grégory Mahy (2016) (Gembloux-Agro-Bio Tech) définissent un espace vert comme « *un espace non minéralisé accessible au public* ». La notion d'accessibilité est importante car si certaines fonctions de régulation peuvent être remplies dans tous les cas, les fonctions sociales d'un espace vert ne peuvent être rencontrées que si la population y a effectivement accès. La cellule Paysage et Nature du SPW ajoute que « *cet espace ne doit pas faire l'objet d'appropriation par un groupe social et doit s'adapter à la diversité des usages que l'on peut en faire* ». Un terrain de football, par exemple, ne peut donc pas être considéré comme un espace vert puisqu'il est réservé à un usage particulier.

La définition de l'IWEPS est plus restrictive puisqu'elle fixe une surface minimale de 5 hectares. De notre point de vue, nous préférons ne pas fixer de surface minimum puisque des surfaces plus petites peuvent aussi contribuer à remplir des fonctions essentielles, en particulier dans les zones fortement urbanisées.

Climatiseurs naturels

Avec le réchauffement climatique, les canicules sont appelées à se multiplier et à devenir de plus en plus intenses. Pouvoir trouver de la fraîcheur à l'ombre des arbres n'est donc pas un luxe, mais un besoin. Les arbres sont de loin le système de « climatisation urbaine »⁽¹⁾ le plus performant ! En effet, ces végétaux ne se contentent pas de fournir de l'ombrage comme un parasol, mais l'évapotranspiration contribue également à absorber la chaleur ambiante, de manière bien plus efficace qu'un simple brumisateur ! D'après une étude publiée dans « The Lancet », la plantation d'arbres pourrait réduire d'un tiers la mortalité liée aux canicules urbaines⁽²⁾ en Europe.

Les surfaces non imperméabilisées jouent également un rôle tampon⁽³⁾ qui absorbe le surplus d'eau en cas de précipitations importantes, limitant ainsi l'ampleur et la fréquence des inondations.

Poumons des villes

Il est bien connu que les végétaux captent du dioxyde de carbone et rejettent de l'oxygène, nécessaire à la vie. Cependant, les arbres contribuent également à l'épuration de l'air en interceptant différents polluants : particules fines, ozones, métaux lourds. Un arbre peut ainsi intercepter jusqu'à 20 kg de poussière par an⁽⁴⁾ ! Cette fonction n'est pas à prendre à la légère lorsqu'on sait que les particules fines sont responsables de 7400 morts prématurées par an en Belgique⁽⁵⁾...

Dans certaines configurations, la présence d'arbres peut également atténuer le bruit résultant du trafic routier.

Vitamines vertes

De nombreuses études ont mis en évidence les effets positifs des espaces verts sur la santé et le bien-être humain. Déjà en 1984, Roger Ulrich⁽⁶⁾ constatait que les patients ayant subi une chirurgie consommaient moins d'antidouleurs et se rétablissaient plus vite s'ils voyaient des arbres depuis leur fenêtre. Une étude des Mutualités Libres⁽⁷⁾ a également montré que les habitants des quartiers riches en espaces verts se rendent moins souvent chez le médecin.

Le contact avec la nature est également très important pour la santé et le développement des enfants, au point de parler de « trouble de déficit de nature » (« nature deficit disorder⁽⁸⁾ » en anglais) pour désigner les conséquences multiples de ce manque de nature : baisse des capacités sensorielles, difficultés d'attention, risque d'obésité, sensibilité accrue à diverses maladies, etc. A l'inverse, le contact avec la nature a des effets positifs sur le microbiote intestinal⁽⁹⁾ et cutané des enfants et renforce leur système immunitaire. Les espaces verts publics sont donc essentiels pour permettre aux gens qui n'ont pas de jardin de sortir, pour que les enfants puissent courir et jouer dans un environnement végétal.

« J'ai besoin de verdure. Quand je ne suis pas bien je vais dans un espace vert, ça me ressource » (Thérèse)

« Je suis en burn-out et il n'y a que dans la nature que je me sens bien. Ça me fait peur quand je vois qu'on urbanise et qu'on bétonne les espaces verts ! » (Véronique)

« Les espaces verts me consolent, ceux qui restent ! » (Pierre)

« Je ne saurais pas vivre sans arbres et sans fleurs, je serais trop malheureuse » (Florence)

Les espaces verts sont aussi très importants pour la santé mentale⁽¹⁰⁾. Des enquêtes ont montré que les personnes vivant à proximité d'espaces verts sont généralement plus heureuses et moins stressées. L'accès aux espaces verts permet également de réduire les symptômes de dépression et d'anxiété. Les témoignages de plusieurs personnes que nous avons rencontrées au cours de nos activités d'éducation permanente vont aussi dans ce sens. En revanche, les projets qui les menacent sont source d'anxiété pour les personnes qui considèrent ces espaces comme essentiels à leur bien-être.

Lieux de rencontre

Les espaces verts offrent un cadre agréable pour discuter, se rencontrer, refaire le monde, etc. Ce sont des lieux où toutes les générations se rencontrent : les gens promènent leur chien, les jeunes y pique-niquent à midi... Ils contribuent à la convivialité et à la cohésion sociale⁽¹¹⁾ d'un quartier. Quant aux potagers collectifs, même s'ils peuvent sembler anecdotiques en termes de quantités produites, ils sont vecteurs de lien social et peuvent jouer un rôle important de sensibilisation et d'éducation à une alimentation saine et locale.

Joyaux paysagers

La présence d'éléments naturels et de végétation contribue à l'esthétique des paysages. En effet, le top 100 des paysages du monde⁽¹²⁾ est constitué en grande majorité de paysages naturels. Plus localement, tous les villages reconnus comme les plus beaux villages de Wallonie⁽¹³⁾ se caractérisent par un environnement particulièrement verdoyant. Si la perception esthétique d'un paysage reste subjective, beaucoup de personnes s'accordent à dire qu'un paysage comportant de la verdure est bien plus joli qu'un paysage entièrement bétonné. La présence de nature joue d'ailleurs un rôle important dans l'attractivité touristique d'un territoire : selon une enquête réalisée auprès de touristes visitant la Wallonie, la nature est un critère important dans le choix de la destination pour 2 personnes sur 3⁽¹⁴⁾.

Refuges de biodiversité

La préservation des espaces verts est importante pour la biodiversité animale et végétale. Qu'il s'agisse de réserves naturelles abritant des habitats rares et des espèces patrimoniales ou de parcs urbains accueillant une biodiversité plus ordinaire, ils ont tous un rôle à jouer dans le réseau écologique déjà fortement fragmenté en Wallonie ! En effet, pour stopper l'érosion de la biodiversité, il ne suffit pas de mettre sous cloche quelques « hotspots » de biodiversité, il faut aussi que les espèces puissent disposer de corridors écologiques et de zones relais pour se déplacer d'un habitat à l'autre. C'est essentiel pour que la vie continue sous toutes ses formes, y compris la nôtre !

En bref, les espaces verts, c'est la vie !

Espaces en danger

Régulation du climat local, épuration de l'air, cohésion sociale, santé, biodiversité, ... Les raisons de préserver les espaces verts sont nombreuses ! Malheureusement, ces espaces sont encore trop souvent la proie de promoteurs immobiliers, qui voient ces zones vertes comme des ressources à exploiter et à rentabiliser par la construction de lotissements ou de zonings industriels et commerciaux. Les terres agricoles subissent également des menaces similaires, et des permis de bâtir sont encore trop souvent octroyés sur ces terrains malgré une volonté affichée par le Gouvernement Wallon de renforcer la souveraineté alimentaire du territoire⁽¹⁵⁾.

La Wallonie compte plusieurs dizaines de milliers de logements inoccupés⁽¹⁶⁾ et 3000 hectares de friches industrielles⁽¹⁷⁾ à réhabiliter. Il est donc tout à fait possible de répondre aux besoins en logements et en activités économiques en réutilisant ces espaces déjà imperméabilisés, de préférence par la rénovation, voire la démolition-reconstruction lorsque la rénovation n'est pas techniquement possible.

Face à ces constats, Occupons le terrain a lancé une pétition⁽¹⁸⁾ réclamant du logement pour toutes et tous... en sauvant les espaces verts et les terres agricoles ! Cette initiative a vu le jour dans la région liégeoise mais fera l'objet d'une campagne plus large à l'échelle de la Wallonie en 2024.

Pour préserver les espaces verts, Stop Béton⁽¹⁹⁾ !

Remerciements

Cet article a été largement inspiré par les échanges très riches que nous avons eus avec le public à l'occasion de la Journée des Espaces Verts de Cointe. Merci à Anne-Marie, Antonio, Callista, Chloé, Christine, Florence, Germaine, Helena, Jacque, Laura, Laurina, Lucas, Marianne, Marie, Nicolas, Norbert, Pascale, Patrick, Pierre, Sophie, Thérèse, Thomas, Tracy, Véronique, Zoé et toutes les autres personnes qui ont visité notre stand !

⁽¹⁾ https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=rWT7qascfFo&ab_channel=SurlefrontavecHugoCl%C3%A9ment&huid=_gZBRp6b92RWt3dXle67Hw

⁽²⁾ <https://www.rtf.be/article/les-arbres-pourraient-reduire-d-un-tiers-la-mortalite-liee-aux-canicules-urbaines-11145915>

⁽³⁾ <https://nonaturenofuture.be/>

⁽⁴⁾ <https://www.inspq.qc.ca/publication/1274>

⁽⁵⁾ <https://qualitedelair.brussels/content/limpact-de-la-qualite-de-lair-sur-la-sante>

⁽⁶⁾ <https://www.healthdesign.org/knowledge-repository/view-through-window-may-influence-recovery-surgery>

⁽⁷⁾ <https://www.mloz.be/fr/documentation/association-entre-la-pollution-de-lair-la-presence-despaces-verts-et-visites-chez-le>

⁽⁸⁾ <https://richardlouv.com/blog/what-is-nature-deficit-disorder>

⁽⁹⁾ <https://www.biocodexmicrobiotainstitute.com/fr/plus-de-nature-pour-un-microbiote-beton>

⁽¹⁰⁾ <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2019-HS1-page-173.html>

⁽¹¹⁾ <https://www.citeverte.com/bienfaits-du-vegetal/social-et-vivre-ensemble/>

⁽¹²⁾ <https://www.globe-trotting.com/les-100-plus-beaux-paysages-du-monde>

⁽¹³⁾ <https://beauxvillages.be/inspirations/paysages-naturels/>

⁽¹⁴⁾ <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/TERT%20Focus%201.html>

⁽¹⁵⁾ <https://tellier.wallonie.be/home/presse--actualites/communiques-de-presse/presses/plan-de-relance--45-millions-deuros-pour-57-projets-concrets-de-relocalisation-alimentaire-en-wallonie.html>

⁽¹⁶⁾ https://matheo.uliege.be/bitstream/2268.2/13318/13/FLAS-2021-Annexes-Logements_inoccupes.pdf

⁽¹⁷⁾ <https://www.lesoir.be/505380/article/2023-04-04/borsus-dix-ans-pour-reconvertir-une-friche-cest-trop>

⁽¹⁸⁾ <https://occuponsleterrain.be/petition-texte-complet/>

⁽¹⁹⁾ <https://www.canopea.be/stop-beton-pour-en-finir-avec-leparpillement-de-lurbanisation/>

LES 3-HERSEAUX

première phase d'urbanisation

Le point sur les 3Herseaux

Petit rappel "juridique" concernant le site des Trois Herseaux et les " grandes étapes" :

- Les 3 Herseaux, c'est plus de 80ha de terres agricoles à Herseaux. La zone n'est plus considérée au plan de secteur comme zone agricole mais comme une zone urbanisable et ce depuis 2014, ce qui ne veut pas dire qu'on doit forcément l'urbaniser, elle pourrait tout simplement rester un poumon vert, un lieu de promenade.

- En 2020, une demande de permis d'urbanisation est introduite et soumise à enquête publique pour réaliser 110 logements. En 2021, le permis d'urbanisation est octroyé par la commune de Mouscron. Le collectif de riverains, soutenu par Eco-Vie, introduit un recours en annulation devant le Conseil d'Etat contre ce permis d'urbanisation..

- Début 2023, une demande de permis d'urbanisme est introduite pour pouvoir réaliser les travaux de voirie et d'équipements. Ce permis est accordé et à nouveau, le collectif de riverains introduit une demande d'annulation du permis devant le Conseil d'Etat.

- Février 2024, la première phase d'urbanisation est soumise à enquête publique et concerne la construction de 29 logements. Eco-Vie répond à cette enquête et c'est ce courrier que nous partageons avec vous dans notre revue.

Au nom du « Stop béton », Eco-Vie se battra toujours contre l'urbanisation à outrance.



ECO-VIE asbl
Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron
056/337213 <http://www.eco-vie.be> contact@eco-vie.be
N° entreprise : 0862 049 094
N° Compte bancaire : BE82 5230 8023 7768

Administration Communale de Mouscron
A l'attention du Collège Communal
Rue de Courtrai 63
7700 Mouscron

Mouscron, le 15 février 2024

Madame la Bourgmestre,
Mesdames les Echevines et Messieurs les Echevins,

Concerne : demande de permis d'urbanisme pour la construction groupée d'un ensemble de 29 maisons unifamiliales au sein du projet Via Nova situé entre la rue de la Persévérance et la rue de la Tranquillité à Herseaux (Première phase d'urbanisation)

Comme nous nous étions opposés au permis d'urbanisation concernant cette zone, nous nous opposons à ce permis d'urbanisme car nous continuons de croire que si ce projet voit le jour, nous perdrons une belle opportunité de garder un espace de respiration, un poumon vert indispensable aux promeneurs à l'heure où l'on parle du « Stop béton ».

Cependant, si par malheur, vous donnez votre feu vert pour ce permis, nous voulons attirer votre attention sur différents points de cette demande de permis :

1. Est-ce que la France a été avisée de cette enquête publique ? Si oui, la MEL (Métropole de Lille) a-t-elle remis un avis sur cette demande précise de permis d'urbanisme ? Nous n'avons en effet pas trouvé trace de cet avis dans les documents qui étaient consultables dans le cadre de l'analyse de cette demande de permis. Or, la France est concernée, vu que les eaux usées de ces habitations seront traitées par la station d'épuration de Grimonpont. Il y a bien un accord de la MEL dans le cadre du permis d'urbanisme de la zone, mais il nous semble que vu la demande de permis d'urbanisme, la France devrait être avertie de cette enquête.

2. Nous avons relevé quelques anomalies dans les documents :
- Dans la notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, il est indiqué que la route de la Laine (N518) est en cours de construction, or celle-ci est déjà ouverte à la circulation
 - A la page 30 de la notice, il est indiqué que des nuisances sonores pourront être d'application de façon périodiques ou permanentes pendant les 3 à 5 ans que durera le chantier de par la présence, sur le chantier, des ouvriers de 6 à 18h en semaine or c'est en contradiction avec le règlement de police qui stipule qu'il ne peut y avoir de nuisances sonores avant 7h le matin. Il est donc impératif que cela soit notifié dans le permis d'urbanisme éventuel.



ECO-VIE asbl

Siège social : 34 rue de l'Oratoire B - 7700 Mouscron

056/337213 <http://www.eco-vie.be> contact@eco-vie.be

N° entreprise : 0862 049 094

N° Compte bancaire : BE82 5230 8023 7768

3. La figure 14 de la notice d'évaluation des incidences sur l'environnement mentionne des égouts dont soit la localisation, soit l'existence doit être vérifiée auprès de la commune, est-ce que cela a été fait ?
4. Pour ce qui concerne le transport, il est mis dans la notice que celui-ci devrait se faire vraisemblablement pour ce qui concerne les entrées par la rue de la Persévérance et pour les sorties par la rue de la Tranquillité, il nous semble judicieux que cela soit en concordance avec ce qui se fait pour les travaux de voiries, au cas, où contrairement à ce qui est indiqué à la page 31, ceux-ci seraient toujours d'actualité au moment de la construction des maisons.
5. A la page 33 de la notice, on évoque la possibilité lors du chantier, par fortes pluies, de coulées de boues éventuelles (phénomène d'érosion) est-ce que des précautions éventuelles seront prises à ce sujet ?

6. A la page 4 du suivi des recommandations faites par l'auteur de projet dans l'étude d'incidence qui accompagnait la demande de permis d'urbanisation, il est indiqué qu'il faudrait avertir les riverains du commencement du chantier (horaires - état d'avancement - personne de contact etc.) et la réponse pour la demande de permis actuel est simplement que l'entrepreneur doit se conformer à la législation en vigueur et aux prescriptions du cahier des charges. Nous pensons qu'il est impératif que, dans les conditions du permis d'urbanisme, il soit indiqué noir sur blanc l'obligation de l'information complète des riverains quant au démarrage du chantier et à ses différentes étapes.

7. Il est indispensable de prévoir une zone pour les enfants jouer et pour que les adultes puissent se rencontrer, cette zone favorisera la convivialité dans le quartier. C'est prévu dans le permis d'urbanisation mais comme on urbanise la zone par morceaux c'est quelque chose que l'on risque de perdre de vue, alors autant le prévoir de suite même si c'est de façon temporaire.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier et nous vous prions d'agréer, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, nos salutations distinguées.

Pour l'asbl Eco-Vie

Sylvia Vannesche
Secrétaire

QUE D'EAU à l'index !

Vu les chutes de pluies de ces dernières semaines et leur abondance, le changement climatique n'est pas ici le sujet, bien que, il n'a pas fallu longtemps pour que nos cours d'eau menacent ou sortent de leur lit. Pour les personnes dont les biens ont été touchés, même quand le cours d'eau sera retourné dans son lit, eux n'auront pas retrouvé le calme. En effet, la moindre ondée annoncée, leur fera rappeler ces épisodes, qui se répéteront, semble-t-il, tant que nous n'aurons pas une prise en compte du collectif plutôt que de l'individuel.

Petit, la Lys débordait très souvent, pour ne pas dire chaque hiver, obstruant le chemin de l'Industrie et menaçant une des maisons, qui, par des potes d'école, était habitée. Plus tard, j'apprendrai qu'on parlait de crues décennales, tiens ? Avec des travaux pharaoniques et dispendieux, au point que l'Europe recule le nombre d'années afin d'espérer voir le bénéfice pécunier de ces derniers, on parle là, de crues centennales. Bien que les crues n'étaient pas le souci des promoteurs du projet. Toujours plus loin, plus haut et surtout toujours plus vite, c'est le "PARI" qu'ils se sont fixés.

Mais pour celui qui subit la visite du cours, ce "périodisme" n'est rien d'autre qu'un calcul statistique, mais pour lui, ce sera une addition de frais. Se reloger, peut-être acheter des vêtements et des denrées. Laisser en l'état, l'eau, porteuse de toutes les saloperies qu'elle a malheureusement rencontrée, en attendant l'expert, pour ensuite récupérer cet état, vérifier les meubles et autres appareils, remettre en l'état, constater le désastre prolongé au jardin. Le tout, sans oublier la surnage de l'état psychologique de tous les habitants de la demeure, les grands comme les petits.

L'index sera dirigé alors vers le cours d'eau dont le curage fait défaut. C'est un peu facile, mais ça peut se comprendre, me semble-t-il, lorsqu'on a vécu une telle épreuve.

Pourtant, le fil d'eau serpentait de façon naturelle, autrefois, dans notre voisinage, ralentissant le débit du cours. Mais ça, c'était avant que l'Homme, lui, ne l'emprisonne dans une gangue de béton, pensant le maîtriser, au point de l'obliger à une droiture afin qu'il s'écoule, non pas de source, mais promptement comme une péniche qui avance, qui avance. Le curage, en ôtant les embâcles, participe à l'accélération du débit alors que vous le lirez à la suite, la nature a exercé l'effet inverse, pendant des siècles.

Mais ce même index, désignera-t-il, la mise en dur de surfaces de plus en plus grandes, sans obligation de récupérer l'eau ou alors, cette obligation est récente ? Notre infrastructure routière, notre industrie, notre zone de loisirs, notre habitat et autre emplacement pour notre quatre roues demandent des surfaces où l'eau ne rencontre plus la terre. Ne lui laissant que le choix de s'écouler... rapidement...vers le cours d'eau. Pourtant, le méandre et l'embâcle lui permettaient de prendre du temps, au contact de la terre, afin de percoler vers la nappe souterraine et par conséquent de limiter le volume de l'écoulement en surface.

Désignera-t-il aussi, ces nombreuses parcelles ? Celles où l'agriculture intensive a fait perdre leur âme à certains agriculteurs.

Ici, des engins de plus en plus lourds, à rendre jaloux le voisin, dament la terre et au passage y écrasent toute vie. Démontrant ainsi, l'irrespect de la terre, unique maison du phénomène, tout aussi unique dans l'immensité de l'Univers connu, de la vie. Ces mêmes terres qui ressemblent, maintenant, en tous points, aux surfaces mises en dur et où l'eau n'a toujours pas d'autre choix que de s'écouler, vite. Au détriment de sa fonction première, celle de pouvoir prendre le temps de s'immiscer. Le tout, en emmenant cette couche superficielle de bonne terre de culture, s'il en reste ou le peu qui en reste, afin qu'elle aille poser problèmes à ceux qui vivent en aval, les autres.

Et là, ces très nombreux endroits de notre enfance, où l'arbre et l'arbuste, là où l'alignement, la haie et la marge d'adventices retenaient l'eau, afin de lui permettre d'abreuver et au passage nourrir notre vieille terre.

Encore une raison, s'il en fallait, afin de replanter ces petits éléments de nos paysages avec l'autre réel jardin de la nature.

Et là-bas, cet or blanc, qui s'en est allé poser problèmes à nos voisins et qui pourtant doit être repompé pour être réacheminé, remonté, par de toujours plus gros engins, carburant à moult gros galons d'or noir, pas assez cher semble-t-il, pour arroser leurs cultures de maïs et autres agro-industriels produits et de les entendre râler que nous les "bassinons", nous, les non-fossoyeurs de la nature.

"Aux arbres, citoyens !" chantaient-ils.

Martin



Abonnement - adhésion : 20 euros (min.) ou un virement permanent : 1,75 €/mois (min.) au BE82 5230 8023 7768 (BIC : TRIOBEBB)

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

AGENDA

Avril - mai - juin



ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

*Stretching Postural

Les lundis à Leers-Nord les 08-15-22-29/04 ; les 06-13-27/05 à l'école communale de Leers-Nord (rue des Mésanges 22) de 18h15 à 19h15.

Les mercredis à Leers-Nord les 03-10-17-24/04 ; les 08-15-22-29/05 à l'école communale de Leers-Nord (rue des Mésanges 22) de 12h30 à 13h30.

Les jeudis à Mouscron les 04-11-18-25/04 ; les 02-16-23-30/05 au CRIE (135 rue de la Vellerie) de 18 à 19h.

*Les Incroyables Comestibles

Les mercredis 03/04 et 08/05 de 17 à 18h maximum : plantations – semis et discussion autour de nos bacs « incroyables comestibles » au parc du Chalet (rue du Chalet à Mouscron)

ACTIVITÉS PONCTUELLES

*Bourse aux plantes

Samedi 27 avril de 14 à 18h maximum dans le jardin de la Maison du Patrimoine à Evregnies - Rue de la Nouvelle Cure, 5 (v. p.11)

*Les Balades de Martin

Dimanche 07/04 : Les bois de Ploegsteert : « Promenons-nous au bois tant que le loup n'y est pas ». Nous parlerons des bois en qualité de biotope pour la flore et la faune mais aussi comme espace du souvenir (1^{ère} guerre mondiale) et espace de loisirs.

L'économique ne sera pas laissé en reste. Parcours accessible PMR (max 4 km). (v. page 7)

Rv à 14H30 Prowse Point Cemetery : Chemin du Mont de la Hutte, 7784 Comines-Warнетon

Dimanche 16/06 : découverte d'une portion du Canal IEPER-COMINES (jamais navigable et retourné partiellement à la nature -flore, faune, travaux inutiles, géologie et vie d'antan) (v.p.19)

Prochain comité de rédaction : **le mercredi 24 avril** à 18h en visioconférence
(intéressé-e ? Merci d'envoyer un mail à Sylvia pour qu'elle puisse vous transmettre le lien « zoom » pour vous connecter).

Rentrée des articles le lundi 22 avril au plus tard : contact@eco-vie.be

siège social : Rue de l'Oratoire, 34 - 7700 Mouscron - tél : +32 (0)56 33 72 13

<http://www.eco-vie.be> - N° entreprise : 0862.049.094 - BE82 5230 8023 7768 (BIC : TRIOEBB)

AGENDA Activités d'autres associations **avril-mai**

Cercle des Naturalistes de Belgique « Les Fichaux »

• **Samedi 13 avril 2024** -
journée complète

Gwenaëlle vous emmènera aux marais d'Harchies pour une excursion découverte !

Durée en fonction des observations et de la motivation. Prévoyez un pique-nique, une tenue adaptée à la météo et des jumelles si vous en avez
Pas accessible PMR

Guide : Gwenaëlle Vandendriessche
(gsm 0494/47.54.72 – vanden-driesschegwenaëlle2009@live.be)

Rendez-vous : soit parking piscine des Dauphins, rue Père Damien à Mouscron à 8h00, soit directement sur le parking du Crie à Harchies à 9h00

Lys-Nature : Cercle des Naturalistes de Belgique de Comines

• **Tous les premiers dimanches du mois**

visite guidée et gratuite à la Réserve Naturelle Ornithologique de Ploegsteert

Repair Café

- Mouscron : tous les 2^{es} jeudis du mois de 17 à 20h à 2 l'Aut Côté (rue Saint-Pierre 10)
- Estaimpuis : tous les 4^{es} mardis du mois à partir de 17h à la Maison de l'Environnement (rue Albert 1er, 42 à Néchin)
- Comines-Warneton : tous les 3^{es} jeudis du mois de 18 à 20h au café de la Maison du Peuple (Rue Duribreu 52, 7783 Le Bizet)

Les spectacles de Picardeon (de nos amis & membres Jacqueline & Pierre)

11/04/24 à 19h30 : "I n'd'a acore"

Bibliothèque d'Antoing-Info : voir p.26

14/05/24 «Elle ne manque nin d'airs»

à Mouscron
au Centre Culturel Marius Staquet, de Mouscron, dernière représentation du spectacle .

